

AUJOURD'HUI

Éditorial

L'enquête de la GRC sur les agissements du député fédéral de la Beauce s'ajoute à une série noire qui ternit davantage le mandat du gouvernement conservateur, écrit Paul-André Comeau. **Page A-8.**

Idées

Dans un monde où la guerre froide est révolue, le Canada devra revoir en profondeur sa politique de défense. **Page A-9**



Fernande Saint-Martin

Y-a-t-il un intellectuel dans la salle ?

Fernande Saint-Martin, lauréate du prestigieux prix Molson du Conseil des arts du Canada, s'offusque du courant d'anti-intellectualisme qui traverse la communauté des écrivains et artistes québécois. Jean Royer l'a interviewée. **Page C-1**

Les ravages du plomb

Une étude qui établit la permanence des dommages cérébraux subis en bas âge par des jeunes enfants contaminés au plomb constitue un fondement pour des poursuites en dommages et intérêts de la part de dizaines de citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu. **Page A-3**



Urgences : Côté se veut rassurant

La situation dans les hôpitaux de Montréal n'est ni pire ni meilleure que l'an dernier, à pareille date, affirme le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, mais des ouvertures de lits et, conséquemment, des budgets additionnels, sont prévus dans l'immédiat pour certains hôpitaux. **Page A-3.**

Campeau : la Citybank tranchera

CR15.7C'est lundi que la Citybank décidera de l'avenir des chaînes Federated et Allied. **Page B-1**

Salon de l'auto

La fine fleur de la production automobile mondiale est présentée au Salon de l'auto de Montréal où le Canada figure parmi les plus discrets des exposants. **Page B-1**

Le Parti communiste roumain déclaré hors-la-loi par le CFSN

d'après AFP et Reuter

BUCAREST — Le Parti communiste qui a dominé la Roumanie pendant près d'un demi-siècle a été mis, hier soir, « hors-la-loi », a annoncé, en direct à la télévision, le président du Conseil du front de salut national (CFSN), Ion Iliescu, en présence de Dumitru Mazilu, premier vice-président du CFSN, et Petre Roman, premier ministre.

Cette annonce faisait suite à une journée éprouvante pour le nouveau pouvoir, dont certains représentants ont été chahutés dans la rue.

M. Iliescu parlait entouré des autres dirigeants du CFSN, peu de temps après la manifestation qui s'était déroulée dans l'après-midi et la soirée devant le siège du CFSN.

Par ailleurs, M. Iliescu a annoncé « l'organisation d'un référendum national, à la demande générale, sur l'éventuelle réintroduction de la peine de mort ». Ce référendum aura lieu le 28 janvier sur l'ensemble du territoire roumain.

Le CFSN avait aboli la peine de mort en Roumanie après l'exécution, le 25 décembre dernier, du président déchu Nicolae Ceausescu et de son épouse Elena.

Enfin, M. Iliescu a annoncé la constitution d'une « commission nationale pour résoudre toutes les doléances de la population ». Cette commission sera « sous les ordres directs du CFSN », a-t-il précisé.

Pendant plus d'une heure, M. Iliescu a répondu à la foule en faisant le « V » de la victoire.



Place de la Victoire à Bucarest, le président du Conseil du front de salut national, Ion Iliescu, répond à la foule en faisant le « V » de la victoire.

PHOTO AP

Grève illimitée à Hydro dès lundi

Lia Lévesque de la Presse canadienne

LES 14 000 syndiqués d'Hydro-Québec commencent lundi à 0 h 01 leur troisième grève, cette fois illimitée.

En conférence de presse hier à Montréal, le porte-parole syndical Luc Chabot a haussé le ton. Il a averti que, contrairement aux deux premiers débrayages, celui-ci « ne cessera que lorsqu'un règlement interviendra » avec les techniciens, employés de bureau et de métier d'Hydro-Québec.

Le débrayage prend plusieurs formes. Il prévoit d'abord le maintien du refus de faire du temps supplémentaire en tout temps, dans toutes les régions. Il est assorti d'une alternance de grèves régionales de 24 heures — une région à la fois, et non plus deux — et de grèves provinciales de 24 heures, réparties sur des cycles de 15 jours.

Encore une fois, les syndiqués assureront les services essentiels en cas de panne. Ils effectueront aussi certains

Voix page A-10: Grève

La Lituanie reçoit froidement la proposition de Gorbatchev

d'après AFP et Reuter

VILNIUS — Scepticisme et défiance prévalaient, hier en Lituanie, devant l'annonce, par Mikhaïl Gorbatchev, d'un projet de loi sur les modalités de sécession des républiques soviétiques.

M. Gorbatchev, confronté la veille à une véritable explosion de sentiments séparatistes, a exhorté hier les Lituanais à opter pour « le dialogue, et pas l'affrontement ».

« Je suis pour l'autodétermination jusqu'au stade de la sécession », avait déclaré le numéro un soviétique jeudi soir dans un discours d'une heure devant des intellectuels lituanais. « Dans ce cadre, instruction a été donnée d'élaborer un mécanisme permettant aux républiques de quitter l'URSS. Il sera soumis à un débat national et à un référendum. »

Mais il avait aussitôt lancé cet avertissement : « Aujourd'hui, je suis votre ami, mais si vous choisissez l'autre voie, je ferai tout pour vous montrer que vous me-

nez votre peuple à une impasse. »

Un porte-parole du mouvement nationaliste Sajudis a fait valoir qu'en vertu du caractère illégal de l'intégration de la Lituanie à l'URSS en 1940, rien ne justifiait le projet de loi : « Une loi sur la sécession est sans objet, car la Lituanie n'est jamais entrée en Union soviétique. On devrait seulement procéder à quelques mesures contractuelles. »

Vytautas Landsbergis, président du mouvement indépendantiste lituanien Sajudis, a accusé M. Gorbatchev de s'être livré à « un mensonge à bon marché, un mensonge pour les naïfs de l'Occident. Je me demande si cela vient de lui ou si quelqu'un le lui a suggéré. Cela signifie que d'autres trahissent à notre place ».

« Certaines personnes exigent « la liberté et l'indépendance » pour la Lituanie, mais, vous savez, c'est un jeu », a dit le chef du Kremlin dans la ville de Siauliai, à 200 km environ au nord-ouest de Vilnius, la capitale lituanienne. « Nous n'avons pas besoin d'un

Voix page A-10: Lituanie

Rivard a droit à 9 conseillers politiques pour un ministère de 12 fonctionnaires

Bernard Descôteaux de notre bureau de Québec

LE MINISTRE délégué à la francophonie, Guy Rivard, n'a sous son autorité qu'une douzaine de fonctionnaires mais il a droit, en dépit de ses responsabilités fort limitées, à avoir dans son cabinet ministériel neuf conseillers politiques et employés.

Cette situation un peu incongrue est le fait d'une directive qui accorde à tous les ministres, quels que soient leurs responsabilités et leur rang, une somme minimum de 460 000 \$ par année pour payer leur personnel de cabinet.

Les ministres du gouvernement Bourassa ont, en vertu de cette directive, le droit d'engager autant de

conseillers politiques et d'employés de soutien qu'ils le désirent, à condition qu'il respectent la masse salariale allouée. S'ils veulent dépasser cette somme de 460 000 \$ par année, ils doivent obtenir une autorisation spéciale du Conseil du trésor.

Au gouvernement fédéral, les ministres délégués ont droit à un nombre restreint de conseillers politiques. Depuis un an, seuls les ministres seniors ont droit à des cabinets élargis et à avoir un chef de cabinet, a décidé le premier ministre Mulroney qui, au lendemain de sa réélection, a voulu restreindre les dépenses de ses ministres au moment où le gouvernement allait imposer des restrictions budgétaires.

L'approche choisie par le premier

Voix page A-10: Rivard



Guy Rivard

L'ultime recours contre Via Rail échoue

OTTAWA (PC) — La Cour fédérale du Canada a refusé, hier, d'intervenir dans la décision du cabinet fédéral de supprimer, dès lundi prochain, 18 des 38 trains de Via Rail.

Deux coalitions de municipalités et d'écologistes ont invoqué, devant le tribunal, des raisons constitutionnelles et environnementales, mais le juge Paul Rouleau a décidé que la loi ne lui permettait pas de s'interposer.

Dans un jugement oral, le président du tribunal a rappelé que la Loi nationale des transports accorde au conseil des ministres le droit de décider de telles questions.

Il a commenté en privé, par la

suite : « Comme la plupart des Canadiens, je trouve ces événements plutôt tristes, mais si notre gouvernement les juge nécessaires, il les juge nécessaires. »

À la suite de cette décision, le député néo-démocrate Iain Angus, qui soutenait la cause de Greenpeace, a déclaré aux journalistes qu'il étudiera la possibilité d'interjeter appel.

Mais il a reconnu que cette voie sera plutôt difficile et qu'il vaudra peut-être mieux de « retourner dans l'arène politique ».

Au nom des municipalités, Me Lawrence Greenspoon a fait remarquer, lui aussi, que le temps ne per-

mettrait probablement pas d'en appeler de la décision du juge Rouleau, mais que tout recours futur aux tribunaux n'était pas éliminé.

Les arguments écologiques contre le projet du gouvernement ont été soumis au tribunal par Me Martin Mason, qui a fait valoir qu'Ottawa n'a pas mené une enquête environnementale suffisamment approfondie avant d'agir.

L'enquête rendue publique par le ministre Benoît Bouchard, en octobre dernier, a conclu que le transfert des passagers des trains aux automobiles, autobus et avions ne ferait

Voix page A-10: Via Rail

Ottawa empiète de plus en plus dans les pouvoirs provinciaux

Lac Meech oblige, les députés conservateurs « nationalistes » québécois s'inquiètent en silence

Maurice Godin de notre bureau d'Ottawa

AU COURS des derniers mois, alors que tous les yeux, sur le plan constitutionnel, étaient tournés vers l'entente sur le lac Meech, le gouvernement Mulroney, avec l'aide de ses ministres québécois les plus nationalistes, a adopté ou mis en œuvre toute une série de mesures qui raffermissent ou accroissent les pouvoirs du fédéral dans des domaines jusque-là occupés par les provinces.

Ces projets de loi ou ces actions projetées par le fédéral touchent des champs aussi différents que les télécommunications, l'environnement, la formation professionnelle ou l'éducation, et les finances.

Et, au sein du caucus conservateur, certains nationalistes québécois s'inquiètent de voir leur gouvernement gruger petit à petit des champs actuellement sous juridiction provinciale. Ils refusent, cependant, de soulever publiquement leurs préoccupations parce, comme l'a souligné l'un d'entre eux au DEVOIR

tout en refusant d'être identifié, ce n'est pas le moment actuellement, il faut d'abord et avant tout régler le lac Meech.

Le plus ironique, c'est que le raffermissement du pouvoir fédéral est souvent mené par des ministres conservateurs considérés comme des nationalistes.

En octobre dernier, le ministre des Communications, Marcel Masse, présentait un projet de loi ramenant sous contrôle fédéral exclusif les compagnies de téléphone actuellement sous juridiction provinciale. À

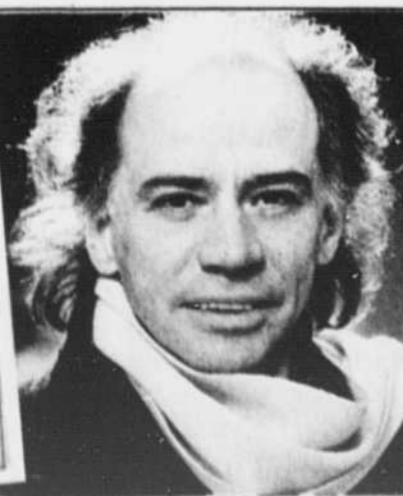
court terme, cette mesure touchait particulièrement le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta qui sont les propriétaires de leur compagnie de téléphone. Ottawa s'appuyait alors sur un jugement de la Cour suprême du Canada pour s'assurer du contrôle de 95 % de la téléphonie au Canada. Mais il ne fait aucun doute dans l'esprit des fonctionnaires fédéraux que le 5 % qui reste, en bonne partie situé au Québec, tombera rapidement sous la coupe du fédéral.

Il s'agissait, comme l'expliquait un haut fonctionnaire fédéral à l'épo-

que, du plus grand rapatriement de pouvoirs par le fédéral depuis 50 ans. Le geste de Marcel Masse avait, d'ailleurs, étonné les gens de l'entourage de Lowell Murray, le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales. Ils craignaient qu'un ministre aussi nationaliste que M. Masse ne recule devant une telle action à l'endroit des provinces.

Le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, actuellement à l'étude au Sénat, a été dénoncé pour son intrusion dans le domaine de la

Voix page A-10: Ottawa



Enfin réédité

Marc Lesage

LES VAGABONDS DU RÊVE

Ce livre nous parle de tous ceux qui vivent en marge de notre société, dite d'abondance et de loisirs, et qui en sont devenus les laissés-pour-compte.

Vol. de 176 pages — 16,95 \$

Le choix BORÉAL

La liste des candidats comme délégué à Paris s'allonge

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre Robert Bourassa est toujours à établir sa liste de candidats possibles pour le poste de délégué du Québec à Paris pour lequel il songe, outre Michel Bélanger et Jean Campeau, à des personnalités comme Claude Castonguay ou Guy Coulombe.

Dans l'entourage au premier ministre, on confirme, en effet, que la volonté du chef de gouvernement est de recruter pour cette fonction de délégué une personnalité économique de haut niveau qui sera capable d'accorder autant d'attention au volet économique que politique de son mandat.

Le recrutement de ce nouveau délégué est l'une des préoccupations importantes du premier ministre depuis la fin de la session de l'Assemblée nationale, indique-t-on. Il s'agit du poste le plus important de la diplomatie québécoise et l'on veut montrer par le choix qui sera fait l'importance qu'on accorde aux relations franco-québécoises.

L'exercice qui a été fait par M. Bourassa ces derniers temps a été d'établir la liste des personnalités qui ont le profil recherché et qui sont disponibles. Dans ce contexte, les noms de MM. Bélanger, Campeau,

Castonguay et Coulombe sont apparus tout naturellement. Tous occupent ou ont occupé des fonctions économiques de premier plan et tous ont été à un titre ou un autre des serveurs de l'État.

Claude Castonguay, qui vient de laisser la direction de La Laurentienne pour n'en conserver que la présidence, est en semi-retraite, ce qui lui permet de se consacrer à la défense de l'accord du lac Meech dans le milieu des affaires. À titre de ministre de M. Bourassa de 1970 à 1973, il a mis en place le régime actuel de soins de santé.

M. Bélanger, président du conseil de la Banque nationale, est un ancien sous-ministre, tandis que Guy Coulombe a fait presque toute sa carrière dans le secteur public québécois, notamment comme président-directeur général d'Hydro-Québec. Jean Campeau est président de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Son mandat de dix ans à la tête de la caisse se termine le 28 février prochain et il ne serait pas renouvelé.

Jusqu'ici, le premier ministre n'a fait de proposition à quiconque pour ce poste, précise-t-on, non sans souligner que le candidat qui sera choisi pourra être une personne autre que les quatre mentionnées. M. Bourassa entendrait toutefois procéder rapidement.

Le départ de Jean-Louis Roy pour le poste de secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, où il entre en fonction lundi, obligera toutefois le gouvernement québécois à désigner un chargé d'affaires pour diriger la délégation de la rue Pergolèse en attendant l'arrivée d'un successeur à M. Roy. Ce chargé d'affaires sera nommé la semaine prochaine.

Outre le choix du nouveau délégué pour Paris, M. Bourassa devra, par ailleurs, déterminer si la personne qui sera désignée aura le même mandat que M. Roy. Celui-ci, en plus d'être le délégué du Québec à Paris, était aussi le délégué aux affaires francophones. À ce titre, il a participé à la préparation et au suivi du sommet francophone de Québec et agissait comme représentant personnel du premier ministre québécois aux diverses réunions relatives à la francophonie.

Cette partie du mandat de M. Roy a consommé une large partie de ses énergies et de son temps. Cette responsabilité pourrait être dévolue à une autre personne que le délégué à Paris qui, outre les relations politiques avec la France, devra voir à combler le déficit commercial du Québec avec la France (500 millions \$ par année) et à préparer le terrain pour l'arrivée du marché unique européen de 1992.

Les infirmières conservent leur présidente

Michel Venne
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Malgré un certain mécontentement exprimé franchement cette semaine au sein de ses troupes, Diane Lavallée a été réélue hier à la présidence de la Fédération des 40 000 infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) par une majorité de 73 %.

Sitôt réélue, Mme Lavallée a promis de reprendre avec énergie « la lutte contre le gouvernement » et les sanctions de la loi 160. Elle s'est engagée à faire en sorte que la fédération maintienne « sa force, sa crédibilité et sa combativité ».

La présidente de l'Alliance des infirmières de Montréal (8000 membres), Denise Manzo, qui a fait la lutte à Mme Lavallée, s'est ralliée immédiatement après l'annonce du résultat de l'élection en lançant à ses coreligionnaires un message d'unité.

« Il nous faut toutes ensemble travailler à la réalisation de nos objectifs », a-t-elle déclaré sereinement, après avoir applaudi avec les autres déléguées la victoire sans surprise de son adversaire à qui elle reprochait de manquer de fermeté envers le gouvernement.

Consciente du fait qu'une déléguée sur quatre (27 %) a voté contre elle, Mme Lavallée estime malgré tout que les infirmières ont mis un terme à leur congrès « plus solidaires et combattives que jamais ».

« Les débats qu'on a faits ont solidifié nos liens, a-t-elle déclaré à la

presse. Quand on sait que la loi 160 a pour objectif de nous diviser, il fallait être vigilantes; les plaies sont encore vives dans les établissements où les sanctions sont appliquées avec beaucoup de vigueur. »

Pour avoir déclenché une grève illégale en septembre dernier, les infirmières ont perdu des journées de salaire et des années d'ancienneté, elles sont passibles d'amendes et la fédération a perdu le droit de percevoir les cotisations syndicales à la source jusqu'en juillet 1991. Les pénalités encourues à ce jour s'élevaient à environ 13 millions \$, estime la FIQ.

Au cours de la semaine, les quelque 1000 déléguées ont adopté un plan d'action contre la loi 160 qui comprend une panoplie de moyens de pression légers (comme refuser de ramasser les plateaux des patients ou de répondre au téléphone) qui seront appliqués pendant un mois à partir de la fin janvier.

Elles ont résolu également de s'en tenir à la liste d'ancienneté qui existait avant l'application de la loi 160 (pour le choix des horaires, des vacances, etc.) et de répartir entre toutes les membres de la fédération, par le moyen d'une cotisation spéciale, les amendes imposées à celles qui ont débrayé illégalement.

Le congrès a aussi décidé de tester le plus rapidement possible devant un arbitre la « coquille » qui s'est glissée dans le texte de leur convention collective dans la définition de la prime de fin de semaine.

Cette erreur, pourtant reconnue comme telle par la fédération, aurait

pour effet de faire passer d'environ 5 \$ à 25 \$ la prime destinée à compenser les inconvénients du travail le week-end. Le gouvernement est convaincu qu'un arbitre conviendra qu'il ne s'agit que d'une erreur de rédaction qui ne correspond pas au résultat réel de la négociation.

Enfin, les déléguées ont décidé de reporter d'un an l'augmentation de cotisation syndicale d'environ 45 \$ par membre d'abord souhaitée pour le 1er janvier 1990 par l'exécutif qui a fait volte-face *in extremis*.

Mme Lavallée est la seule présidente que la fédération ait jamais connue depuis sa création, il y a deux ans. À 33 ans, elle s'est imposée en 1989 comme l'un des leaders syndicaux les plus en vue au Québec.

Ce n'était pas la première fois qu'elle était ouvertement contestée. En juin, l'entente de principe qu'elle avait recommandé d'adopter a été rejetée par 78 % des membres. En juillet, elle décidait de continuer contre vents et marées, malgré la démission de la majorité des membres du comité de négociation.

Dans son discours de présentation, mercredi soir, Mme Lavallée a admis que la décision de se présenter à nouveau « n'allait pas de soi », déplorant « les guerres de pouvoir, le manque de confiance et de respect les uns envers les autres » qu'elle avait observés depuis deux ans et qui menaçent, selon elle, « tel un cancer, de nous gruger de l'intérieur ».

Nouveaux conseillers

Trois nouveaux conseillers agiront auprès du premier ministre Robert Bourassa, a annoncé hier le cabinet du chef du gouvernement. Me Clément Patenaude, conseiller spécial, sera appelé à exécuter différents mandats et à coordonner certains dossiers prioritaires avec les cabinets ministériels et l'appareil gouvernemental. Mmes Ginette Pellerin et Adrienne Lafortune, toutes deux conseillères exécutives, s'occuperont au cabinet de diverses tâches de coordination et de liaison.



Sauvetage en mer

PHOTO AP

Tout l'équipage du *Irving Forest*, un cargo battant pavillon des Bermudes, s'est réuni à la poupe du

navire pour embarquer dans le pneumatique de sauvetage mis à la mer. Ils ont été recueillis par le pétrolier *Nestor* peu après. Le *Forest* commençait à donner sérieusement de la bande à la suite d'un problème de contrôle des ballasts. Le capitaine a lancé un SOS et ordonné l'évacuation du navire dans la soirée de jeudi.

Université de Montréal

BOURSES pour la relève

- 10 bourses de 2 000 \$
- 10 bourses de 1 000 \$
- 30 bourses de 700 \$

Ces bourses sont réservées à des étudiants du collégial qui s'inscrivent à l'Université de Montréal.

Date limite de réception des dossiers
1^{er} mars 1990

Les formulaires seront disponibles, dès la fin janvier, dans les cégeps et dans les collèges aux services d'aide financière et au bureau de

M. Yves Therrien
Secrétariat des bourses de 1^{er} cycle
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

STCUM

Les employés de bureau demandent la semaine de 4 jours volontaire

Martin Pelchat

LES EMPLOYÉS de bureau de la Société de transport de la CUM, dont la convention collective a pris fin jeudi, réclament, entre autres revendications, l'implantation à titre expérimental d'une semaine de quatre jours volontaire.

La demande des 550 membres de ce syndicat affilié au Syndicat canadien de la fonction publique est, toutefois, fort différente de celle des employés d'entretien de la STCUM, dont la convention vient à expiration aujourd'hui.

La semaine de quatre jours volontaire que les employés de bureau désirent implanter progressivement serait, en fait, le résultat de congés accumulés grâce au temps supplémentaire.

Actuellement, indique Denis Masson, président du syndicat, la moitié des employés ont le droit de porter à leur banque de congés le temps supplémentaire qu'ils accomplissent, jusqu'à concurrence d'une journée de congé par mois.

Le syndicat veut porter cette limite à deux jours par mois à titre expérimental et ensuite à quatre jours si l'expérience est concluante.

« L'employé pourrait faire sa semaine en quatre jours s'il le veut », explique M. Masson.

Cela serait avantageux pour l'employeur, dit-il, parce que le temps supplémentaire est payé selon la règle du temps et demi, alors que le report à la banque de congés est à temps simple.

La semaine de quatre jours réclamée par les employés d'entretien

consiste plutôt en la réduction de la semaine de travail de 40 à 36 heures et à sa répartition sur quatre jours, sans baisse de salaire.

Par ailleurs, la confusion régnait hier à la STCUM quant aux signaux émis jeudi par le syndicat des employés d'entretien en ce qui concerne leur ouverture à négocier cette revendication d'une semaine de quatre jours.

La direction de la STCUM, ayant interprété les déclarations des dirigeants syndicaux à des représentants de la presse écrite comme une renonciation à cette revendication, a émis en fin de journée un communiqué déplorant le « durcissement » de la position du syndicat.

Le président du syndicat, Normand Lamoureux, venait de préciser que la demande de la semaine de quatre jours tenait toujours mais en ajoutant, comme il l'avait fait jeudi devant les représentants de la presse, que « l'objectif visé par le syndicat dans les présentes négociations est de réduire la semaine de travail ».

« Nous répétons que nous avons toujours été disposés à discuter des modalités d'application d'une telle demande à la table des négociations », dit-il.

Aujourd'hui expirent les conventions collectives des employés d'entretien de la STCUM (CSN) et de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro (FTQ). Tous les employés syndiqués de la société se trouveront donc sans contrat de travail à compter de demain.

■ Les 3800 chauffeurs et opérateurs de métro réclament des hausses salariales de 8,6 % pour 1990 et de 7 %

pour chacune des deux années suivantes, avec clause d'indexation.

Coût du contrat : 256 millions \$ pour trois ans, selon l'évaluation de la STCUM, dont les offres salariales n'ont pas encore été déposées. Jeudi, les parties ont complété un premier survol des offres et demandes.

■ Les demandes salariales des 2100 employés d'entretien sont de 7 % par année pour les deux dernières années de la convention avec clause d'indexation.

Coût du contrat : 84,3 millions \$ pour trois ans, toujours selon l'évaluation de la STCUM, qui offre plutôt 4,15 % par année.

Les employés d'entretien seront en assemblée générale demain et les deux parties se verront en présence du conciliateur mardi et mercredi.

■ Les 550 employés de bureau réclament des hausses salariales de 5 % par année avec clause d'indexation mais insistent surtout dans leurs demandes sur divers aspects normatifs tels que la révision des mécanismes de promotion, la formation professionnelle pour faire face aux changements technologiques et les limites à imposer à la sous-traitance, notamment en ce qui concerne l'informatique.

D'autre part, les employés de bureau en ont surtout contre la façon dont est implantée par la direction la vaste réorganisation de la société. « Ça va jeter ombre sur les négociations », affirme le président du syndicat, Denis Masson.

Les rencontres entre la direction et les employés de bureau n'ont jusqu'à présent été qu'exploratoires mais la négociation doit débuter mardi.

Axworthy annoncera dans une semaine ses intentions quant au leadership

OTTAWA (PC) — L'ex-ministre Lloyd Axworthy a promis, hier, de faire savoir d'ici une semaine s'il posera sa candidature à la succession de John Turner comme chef du Parti libéral du Canada.

Au début de la semaine, il avait été question que le député de Winnipeg ne participe pas à la lutte à la direction, à cause des difficultés qu'il éprouvait à trouver l'argent néces-

saire à sa campagne.

Depuis ce temps, cependant, des rapports encourageants sont parvenus de l'Ouest canadien, où des hommes d'affaires ont manifesté de l'intérêt pour la candidature de M. Axworthy.

« On s'occupe du problème de l'argent », a déclaré l'ancien ministre, qui a maintenant remis sa décision à une semaine.

Un autre candidat possible, mais non décidé, est le député fédéral Jim Peterson, frère du premier ministre de l'Ontario.

Lui aussi a remis sa décision à plus tard, précisant bien qu'il n'était pas question qu'il se présente si son frère le faisait.

Le député de Willowdale, en Ontario, trouve qu'il est urgent de régler les problèmes de l'unité nationale et de l'économie du pays. « Je me préoccupe de savoir où nous serons dans 20 ou 30 ans », a-t-il dit.

Partisan de l'accord du lac Meech, M. Peterson croit qu'il pourrait être « très grave de fermer la porte au Québec, après avoir conclu une entente avec lui ».

Au Nouveau-Brunswick, il a été question, en début de semaine, que le premier ministre Frank McKenna puisse être candidat à la direction du parti national, parce qu'il cherchait une nouvelle personne pour rédiger ses discours.

M. McKenna a cependant expliqué que la femme qu'il écrivait ses discours retournait chez elle, en Grande-Bretagne, et que c'est uniquement pour la remplacer qu'il cherchait quelqu'un.

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, SAMEDI 13 JANVIER

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE
CIEL MF
PRÉSENTE À 22:00

- Concerto en mi bémol pour trompette (Néruda)
- Concerto pour piano no. 22 (Mozart)
- Finale extr. sérénade no. 10 Gran Partita (Mozart)
- Symphonie no. 25 (Mozart)
- Symphonie no. 1 (Beethoven)

DEMAIN SOIR, 22:00

- Extr. symphonie no. 6 Pastorale (Beethoven)
- Extr. quintette La truite (Schubert)
- Symphonies no. 6 et 8 Le matin et Le soir (Haydn)
- Symphonie no. 94 Surprise (Haydn)
- Landler extr. Les saisons (Haydn)

ciel 98.5

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

LITTÉRATURE

LIRE

FILM

VOIR

MUSIQUE

ÉCOUTER EN ALLEMAND

C'est facile!

AVEC LE

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL

SESSION D'HIVER du 15 janvier au 26 avril 1990
Inscription à partir du 8 janvier

Allemand pour touristes: commençant dans la semaine du 26 mars. Durée: 5 semaines.

Renseignements: 499-0918

GOETHE-INSTITUT

418, rue Sherbrooke est (Métro Sherbrooke)

Garavou vous dit:

ATTENTION!

CSST

ENTREVUE AU DEVOIR

« Les budgets du réseau sont protégés », affirme Côté

La situation des hôpitaux reste stationnaire

Renée Rowan

LA SITUATION dans les hôpitaux de Montréal n'est ni pire ni meilleure que l'an dernier, à pareille date, affirme, chiffres à l'appui, le ministre de la Santé et des Services sociaux tout en reconnaissant, du même souffle, qu'il y a encore des problèmes chroniques d'engorgement, notamment dans les « couronnes » nord et sud de Montréal, auxquels il faut trouver des solutions.



Marc-Yvan Côté

hôpitaux sont indexés. Toutefois, si un hôpital n'atteint pas l'équilibre, il ne peut compter sur des projets de développement, par exemple une clinique externe.

Aussi le centre hospitalier qui ne réussit pas à atteindre l'équilibre budgétaire ne reçoit pas le 1% (en moyenne) de son budget pour compenser les nouveaux coûts technologiques.

On comprend donc qu'à ce temps-ci de l'année, la pression soit énorme sur les administrations des hôpitaux et que certaines soient tentées de fermer des lits devant un déficit anticipé. Le ministre estime qu'il n'y aurait actuellement à travers le Québec qu'une douzaine de cas où l'équilibre est plus difficile à atteindre.

D'autres facteurs entrent en ligne de compte, poursuit-il, comme le vieillissement de la population qui n'ira qu'en augmentant et qui contribue largement à l'engorgement des hôpitaux.

Le train de mesures adoptées par l'ex-ministre Thérèse Lavoie-Roux pour tenter de régler le problème des urgences a donné des résultats pendant deux ans.

Ainsi, pour libérer des lits afin de décongestionner l'urgence, on a tenté de diminuer le nombre de malades chroniques occupant des lits dans les hôpitaux de courte durée pour les transférer dans les établissements de soins prolongés.

Ce qui avait permis de réduire de 18% à 12% le pourcentage de lits occupés par des malades chroniques dans des hôpitaux de soins de courte durée. Toutefois, peu à peu, on revient au point de départ et actuellement ce pourcentage se situe autour de 14% à 15%. On s'éloigne donc à nouveau de la norme de 10% de patients chroniques imposée par le gouvernement en 1976 aux hôpitaux de soins de courte durée.

« Nous n'avons définitivement pas les lits dont nous avons besoin », dit le ministre. Des 1000 lits promis pour la région de Montréal en centre d'accueil ou en centre hospitalier de soins prolongés, 300 restent à venir. Ils devraient être livrés d'ici un an à un an et demi au plus tard, précise-t-il, ajoutant qu'en attendant, le ministère a pris des mesures temporaires en ouvrant des lits désaffectés dans certains hôpitaux et pavillons de

la région montréalaise.

« Mais, poursuit-il, même en gardant ces derniers lits ouverts une fois toute l'opération terminée, ce ne sera pas encore suffisant. Il nous faudra intervenir avec d'autres mesures et des priorités. Ce n'est pas uniquement l'ajout de budgets additionnels que l'on va régler le problème d'engorgement des salles d'urgence et des hôpitaux », croit-il.

M. Côté a sur son bureau un rapport et des recommandations sur les mesures additionnelles qu'il faudra prendre. Cela fera l'objet d'une décision gouvernementale au plus tard en avril, dit-il.

Il y a aussi, dit-il, des mesures d'ordre organisationnel à envisager: il y a certains endroits où il y a des surplus de lits, ailleurs des carences. « Il faudra arriver à une fermeture de lits là où il y en a trop », lance-t-il. Le ministre n'est pas prêt, pour l'instant, à pointer du doigt les établissements qui pourraient être touchés.

Dans l'immédiat, toutefois, le ministre est en pourparlers avec le Conseil du trésor et il espère, d'ici quelques semaines, qu'on l'autorisera à ajouter au-delà de 150 lits au permis de la Cité de la santé (Laval) où il y a une explosion de la population et un encombrement chronique à l'hôpital.

Déjà, dans le cas de l'hôpital Anna-Laberge, on est convenu d'ouvrir progressivement de nouveaux lits afin de rendre fonctionnel et optimal le fonctionnement de l'urgence et ainsi de répondre de façon plus équitable aux besoins de la population, dit M. Côté.

Le MSSS devait, hier, prendre des décisions concernant l'ouverture de lits pour tenter de régler les problèmes chroniques qui affligent l'urgence de l'hôpital du Haut-Richelieu, à Saint-Jean.

Toujours avec ce même objectif, les fonctionnaires du ministère doivent également rencontrer la semaine prochaine la direction des centres hospitaliers Charles-Lemoyne et Pierre-Boucher.

Il restera le problème aigu de l'hôpital Honoré-Mercier sur lequel se penche actuellement le ministre avec l'espoir d'y apporter une solution. Mais en attendant ?

Interrogé sur le cas des malades qui occupent depuis des semaines des lits dans cet hôpital de Saint-Hyacinthe en attendant un transfert dans un autre établissement de la région de Montréal pour y subir une chirurgie cardiaque, le ministre mentionne que des mesures transitoires ont été adoptées en décembre dernier en accordant à l'Institut de cardiologie un budget additionnel de près de 1,5 million \$.

« Cela devrait permettre, dit-il, de soulager un peu la situation des malades en attente et de dégager par le fait même d'autres lits ailleurs. Dans nos demandes de développement pour 1990-1991, on a prévu des sommes additionnelles », conclut M. Côté.

La commission scolaire de Brossard liée par jugement

Les anglo-catholiques doivent être logés dans une même école

Jean-Pierre Proulx

LA COMMISSION scolaire de Brossard, a-t-on appris hier, s'est, le 13 novembre dernier, judiciairement engagée devant la Cour supérieure à ramener dans une même école ses élèves anglo-catholiques logés séparément aux écoles Good Shepherd et Saint-Michel depuis septembre 1977.

Poursuivie en justice par les parents anglo-catholiques, la commission a, pour l'essentiel, « acquiescé » à leurs demandes. Le juge Yves Forest n'a eu qu'à entériner le tout.

Cette entente, pourtant publique mais complètement passée sous silence, est, en fait, à l'origine des derniers soubresauts que cette commission scolaire a connus à la rentrée de janvier quand les parents francophones de l'école Sainte-Claire ont décidé de garder leurs enfants à la maison pendant deux jours. Car, pour respecter ses engagements, la commission scolaire a choisi de déloger les francophones de l'école Sainte-Claire pour y placer plutôt les anglophones dès septembre prochain.

En juin 1987, la commission scolaire, à la suite de la recommandation d'un enquêteur ministériel, prenait la décision de loger en deux écoles séparées la communauté scolaire anglophone qui, depuis la fin des années 1970, occupait l'école Good Shepherd.

Cette décision a provoqué la colère des anglo-catholiques et, le 29 décembre 1987, elle invoquait devant la Cour supérieure son droit constitutionnel à bénéficier d'une école de langue anglaise administrée en anglais et contrôlée au plan académique par des éducateurs d'expression anglaise.

La cause n'a finalement été entendue que le 13 novembre dernier. Mais, 13 jours avant l'audition, la commission a mandaté précipitamment ses procureurs pour négocier un règlement hors cours, s'engageant :

- « à réunir la population scolaire anglophone pour septembre 1988;
- « à assurer que le personnel enseignant et le personnel de direction soient représentatifs de cette communauté »;
- « à relocaliser la population scolaire anglophone de telle sorte qu'elle pourra jouir de son école pour les années à venir afin d'en assurer la plus grande stabilité possible ».

Devant la Cour supérieure, le 13 novembre suivant, la commission scolaire a acquiescé (en anglais) aux principales conclusions que recherchaient les requérants et dans les termes mêmes couchés par eux.

Aussi le tribunal a-t-il :

- « déclaré nulle la résolution de juin 1987 logeant la communauté scolaire anglo-catholique en deux écoles distinctes;
- « ordonné à la commission scolaire

de « fournir au moins un bâtiment-école devant servir aux fins d'une école primaire catholique de langue anglaise et administrée en anglais, pour tous les parents qui y sont admissibles en vertu de la loi du Québec et qui désirent y inscrire leurs enfants »;

« ordonné à la commission scolaire de s'assurer que cette école sera gérée au plan académique par des éducateurs de langue anglaise ».

La commission scolaire n'a, toutefois, fait aucune admission de nature constitutionnelle sur les prétentions des anglo-catholiques. L'effet pratique de ce jugement est de faire en sorte que la solution à l'épineux problème de la « carte scolaire » de Brossard devra obligatoirement passer par l'intégrité de la communauté anglophone.

Rien, dans ce jugement, n'interdit cependant la cohabitation dans le même bâtiment de deux écoles pourvu qu'elles soient l'une et l'autre contrôlées par chaque communauté linguistique. C'est déjà le cas à l'école Good Shepherd où loge aussi l'école du Bon-Pasteur. À l'école Saint-Michel, au contraire, un francophone assure aussi bien la direction des classes françaises et anglaises bien que son adjoint soit un anglophone.

La commission scolaire s'appuie à entreprendre une nouvelle consultation auprès des parents avec l'aide d'un fonctionnaire du MEQ.

L'avocat de Perron invoque un lien entre un juré et Mme Léger pour faire annuler le procès

(PC) — Disant détenir un élément nouveau, l'avocat du réalisateur de télévision Gilles Perron a annoncé, hier, son intention de s'adresser à la Cour d'appel dès lundi prochain pour faire déclarer nul le procès subi par son client. Il entend également obtenir un arrêt des procédures de même que la libération du réalisateur.

Au cours d'une conférence de presse, Me Jean Dury a déclaré avoir appris jeudi que Claire Léger, la vice-présidente des Rôtisseries

Saint-Hubert, était membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec.

Or, a-t-il précisé, le juré numéro six, celui qui assumait la présidence du jury au procès de Gilles Perron, est un ingénieur à l'emploi d'Hydro-Québec.

Me Dury croit qu'il y a lieu de faire annuler le procès et d'ordonner l'arrêt des procédures en raison de l'existence de ce lien entre Mme Léger et un membre du jury.

Mme Léger, qui a fréquenté Gilles Perron pendant un certain temps

après la mort de son épouse, est la sœur de Jean-Pierre Léger, un des principaux témoins à charge au procès.

L'avocat a, en outre, laissé entendre que Mme Perron aurait été assassinée par deux personnes et qu'il avait lui-même été la cible de menaces.

Gilles Perron a été condamné au pénitencier à vie le 22 décembre dernier après avoir été reconnu coupable du meurtre prémédité de son épouse.

21% moins de pardons chez les adolescents

OTTAWA (PC) — Statistique Canada a fait savoir, hier, que le nombre de jeunes contrevenants qui ont reçu le pardon après avoir été trouvés coupables a diminué de 21% en 1988-89, par rapport à 1986-87.

Des 28 288 jeunes (17 ans et moins) trouvés coupables en 1988-89, 1093 ont bénéficié d'un pardon. En 1986-87, 1413 des 28 827 trouvés coupables ont

eu le pardon. 80% des 35 094 jeunes qui ont comparu devant les tribunaux en 1988-89 ont été trouvés coupables. 51% des coupables ont été mis en probation, soit à peu près la même proportion qu'en 1986-87.

De tous ceux qui ont comparu devant les tribunaux, 80% étaient de sexe masculin. Moins de 1% ont été

déférés devant les tribunaux d'adultes ou leur cause a été réglée à l'extérieur des tribunaux de jeunesse.

Les statistiques ne tiennent pas compte des inculpés en vertu de la Loi des jeunes contrevenants de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest, parce que le système est différent dans ces deux régions.

Plomb : une étude pourrait servir de base à des poursuites

Louis-Gilles Francoeur

UNE ÉTUDE américaine qui établit la permanence des dommages cérébraux subis en bas âge par des jeunes enfants contaminés au plomb pourrait constituer un fondement sérieux pour des poursuites en dommages et intérêt de la part de dizaines de citoyens de Rouyn-Noranda et de Saint-Jean-sur-Richelieu aux prises avec ce problème.

C'est, du moins, l'avis exprimé par Me Claude Masse, responsable du Comité des urgences collectives du Barreau québécois et responsable du procès sur la MIUF, et de Me Yves Corriveau, de Gripepeace. Ces deux juristes étaient invités par LE DEVOIR à réagir à la publication, hier dans le *New England Journal of Medicine*, d'une étude du professeur Herbert Needleman, de l'Université de Pittsburgh, qui a suivi pendant 11 ans 132 jeunes ayant absorbé en bas âge des concentrations de plomb non

négligeables. Cette étude, révélée par une dépêche de l'Associated Press reprise par *The Globe & Mail*, n'était pas disponible dans les universités du Québec.

Selon le Dr Gaétan Carrier, du DSC Maisonneuve-Rosemont, on sait depuis longtemps que les enfants en bas âge peuvent subir des dommages permanents après avoir été contaminés au plomb. Ces dommages sont généralement beaucoup plus sévères que chez les adultes même si, avec le temps, le corps s'autonettoie.

Mais, ajoute le spécialiste en médecine du travail, l'étude du professeur Needleman pourrait ajouter un élément nouveau important, à savoir que les dommages cérébraux subis en bas âge pourraient devenir un handicap social susceptible de compromettre le succès scolaire et professionnel d'un individu au point d'altérer sa situation financière pendant toute sa vie.

L'étude du professeur Needleman

démontre que les jeunes suivis depuis leur bas âge éprouvaient des difficultés anormales à lire et à terminer leurs études collégiales. On savait jusqu'ici que les plombémies pouvaient causer des problèmes d'apprentissage en bas âge mais on pensait qu'une partie de cet handicap était progressivement remonté avec le temps, souligne la dépêche en provenance de Boston.

Le professeur Needleman a ainsi démontré que la difficulté de lire de ces jeunes victimes était six fois plus grande que chez d'autres adolescents. Et que les mêmes jeunes victimes avaient un taux d'échec scolaire sept fois plus grand que les autres au niveau collégial.

Me Corriveau se surprend qu'aucune poursuite civile n'ait été intentée jusqu'à présent contre les auteurs des contaminations au plomb identifiées à Saint-Jean et à Rouyn-Noranda. À son avis, les constatations du professeur Needleman pourraient théoriquement justifier des dédommagements pour services per-

manents, temporaires et moraux. Me Masse abonde dans le même sens tout en se surprenant, lui aussi, de l'absence de poursuites dans ces deux dossiers en raison des délais de prescription qui courent, dit-il.

Il pourrait y avoir une difficulté juridique dans un tel dossier si les dommages découverts par le scientifique américain étaient « nouveaux ». L'arrêt Drolet contre London & Lancashire de la Cour suprême en 1944 a, en effet, établi qu'on ne peut tenir une personne responsable de dommages qu'il était impossible de connaître au moment où elle a posé des gestes entraînant sa responsabilité civile.

Mais, dit-il, dans le cas présent, il est connu depuis des années que le plomb cause des dommages importants au cerveau des enfants. C'est, notamment, pourquoi le gouvernement canadien a décidé de réduire le taux de plomb dans l'essence. L'étude de Pittsburgh semble démontrer que ces dommages sont aussi ou plus sérieux qu'on le prévoyait. « Il s'agit, en somme, d'une preuve supplémentaire concernant l'aggravation d'un dommage prévisible: cela confirme, en fait, la gravité de l'affection et devrait, théoriquement, susciter une responsabilité civile réelle. »

Université de Montréal
Faculté de l'aménagement
Institut d'urbanisme

L'urbanisme, une profession au carrefour des questions d'environnement, de développement, de design urbain et de planification des grands équipements, d'habitat.

L'Institut d'urbanisme vous propose sa

Maîtrise en urbanisme

Un programme donnant accès à la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec et accrédité par l'American Institute of Certified Planners.

Sont admissibles les détenteurs d'un baccalauréat dans un domaine pertinent.

Date limite pour dépôt d'une candidature: 1er février 1990

Pour renseignements et demande d'admission
Téléphone: 343-5699
Institut d'urbanisme
5620, av. Darlington,
bureau 2074
Montréal

diffusion
stephanie bis

RUE CRESCENT:
Pour femmes seulement

75% LIQUIDATION MANTEAUX 3/4 ET IMPERMÉABLES POUR HOMMES

LIQUIDATION TOTALE
TOUTE OFFRE RAISONNABLE
SERA ACCEPTÉE

1110, rue Laurier Ouest
2030, rue Crescent

270-7797
844-0063

Champigny

LIBRAIRE
RESPONSABLE DE RAYONS

Vous avez acquis durant au moins trois ans une solide expérience de libraire. Vous accordez beaucoup d'importance à l'accueil, à la présentation, mais surtout à la qualité du fonds de vos sections. Vous êtes apte à administrer un budget d'inventaire alloué en fonction duquel vous déterminez la pertinence des réassorts et des retours à effectuer. Vous pouvez compter sur plusieurs services de soutien qui facilitent votre travail.

Vos conditions incluent...
un salaire horaire entre 8.50\$ et 11.50\$ selon l'expérience,
un privilège de vacances reconnu,
et des avantages sociaux.

Nous vous offrons l'occasion de relever de nouveaux défis au sein d'une véritable librairie de fonds et de faire partie d'une équipe de professionnels du livre.

Faites parvenir votre c.v. avec une lettre de présentation à:
"direction générale"
Librairie Champigny inc.
4474, rue Saint-Denis
Montréal, QC, H2J 2L1

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La crise lituanienne

Le plus grand défi de Gorbatchev

Accorder une large autonomie, mais sans l'indépendance formelle

François Brousseau

« LES SÉPARATISTES ont pris le contrôle du Parti ! » : C'est la constatation effarée qui s'est répétée à Moscou, juste avant Noël, et en pleine tourmente roumaine, après l'annonce, par la section lituanienne du Parti communiste d'URSS, qu'elle se considérait désormais libérée de tous ses liens organiques avec Moscou.

L'ACTUALITÉ

Après les pays de l'Est, c'est donc maintenant au tour des républiques périphériques de l'URSS. Et c'est par le parti communiste lui-même que passe le mouvement centrifuge qui saisit aujourd'hui les pays baltes, la Lituanie en tête, après avoir emporté l'Europe centrale en 1989.

Une tendance à l'éclatement que remet spectaculairement à la une, cette semaine, le voyage du numéro un Mikhaïl Gorbatchev en Lituanie. Un voyage au cours duquel il aura tenté de gagner du temps, et de sauver au moins les apparences de l'« unité » soviétique, maintenant menacée — pour la première fois aussi directement — à l'intérieur même du pays.

« Je ne comprends pas pourquoi Gorbatchev a fait ce voyage. Il aurait mieux fait de rester chez lui », déclare le sociologue Jacques Lévesque, professeur à l'UQAM, pour qui c'est « perdu d'avance », du point de vue du Kremlin, dans cette affaire.

Gorbatchev est visiblement « décontenancé, incapable de faire face à ce nouveau défi », opinait le professeur Lévesque, interrogé jeudi par LE DEVOIR.

C'est ce qui expliquait sa réaction de mauvaise humeur, alors que, devant les caméras de la télévision, il stoppait brutalement la conversation avec un vieux manifestant indépendantiste à qui il annonçait « des temps très difficiles », s'il persistait dans son intransigeance.

Mais « dans la mesure où le processus reste non violent, nous sommes devant une partie de bras de fer qui pourrait durer longtemps », ajoute cependant le professeur.

La stratégie de Gorbatchev serait donc de temporiser, de gagner du temps. Ce qu'illustre à merveille sa dernière trouvaille : oui au droit à la



Mikhaïl Gorbatchev

sécession (d'ailleurs déjà inscrit en toutes lettres dans la Constitution), mais attendez que l'on en détermine les modalités : « ne vous précipitez surtout pas, car une tragédie pourrait en résulter ».

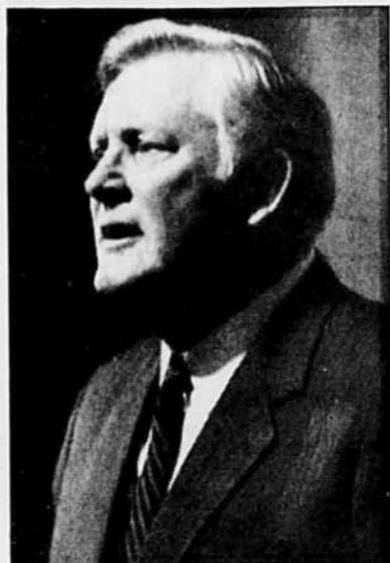
Un projet de consultation populaire à la grandeur de l'URSS, sur ce droit, a été annoncé par le chef du Kremlin.

Gagner du temps. Affirmer que l'indépendance totale est un droit théorique, mais n'est pas souhaitable. Laisser dans les faits une large autonomie aux Républiques de l'URSS. Souffler le chaud et le froid, laisser un doute sur les moyens qu'utiliserait Moscou pour freiner l'érosion de l'URSS : tels sont les buts que semble s'être fixés Mikhaïl Gorbatchev lors de ce voyage historique en Lituanie.

« Les responsables soviétiques à qui je parle, rapporte M. Lévesque, me disent que Moscou est prêt, dans les pays baltes, à avaler toutes sortes de couleurs : à l'autonomie économique (déjà octroyée), le multipartisme, l'abandon du rôle dirigeant, un gouvernement à dominante Sajudis, et même des relations extérieures autonomes. Mais la sécession et la fédéralisation du Parti, cela reste selon eux non négociable ».

Une autonomie, donc, voisine de la souveraineté véritable, mais qui serait dépourvue du titre.

« Nous sommes dans le même cas que les pays de l'Est », a répété à tout venant M. Vytautas Landsbergis, président du Sajudis, le mouvement nationaliste lituanien, dont les



Algirdas Brazauskas

réactions hier semblaient plus dures que celles des dirigeants du PCL.

Non, vous n'êtes pas dans le même cas, a répondu Mikhaïl Gorbatchev à Vilnius. « Vous et nous sommes dans le même bateau », a-t-il fait valoir, « ce bateau tangué », et « votre précipitation pourrait le faire couler ». Une allusion aux effets désintégrateurs, pour l'Union tout entière, qu'aurait le précédent de l'indépendance octroyée aux pays baltes.

Fait capital : c'est le PC local, en décidant le 20 décembre de se déclarer indépendante de la maison-mère et de devenir le Parti communiste lituanien « libre », qui a pris la commande du mouvement indépendantiste. Un mouvement qu'il n'avait pourtant nullement provoqué lui-même.

Pour répondre à ce mouvement, au cours de la dernière année, les communistes se sont donc mis à singer le Sajudis, au point de le dépasser aujourd'hui en radicalisme, dans une surenchère indépendantiste et nationaliste.

Une stratégie qui s'avère payante en termes électoraux, à la veille des élections libres dans les Républiques de l'Union — le mois prochain en Lituanie — si l'on en juge par les derniers sondages. Ces derniers ont fait état, cette semaine, d'un quadruplement soudain de la popularité du PC lituanien « libre », et même d'un dépassement, par ce PC renouvelé, du Sajudis dans les intentions de vote.

Lors de sa fondation en juin 1988, le Sajudis, à la fois mouvement civique, nationaliste et politique, avait été toléré parce que les communistes locaux pensaient pouvoir l'infiltrer et orienter sa trajectoire. On était ainsi, souvent, simultanément membre du PC et du Sajudis.

Mais sur le terrain, c'est le contraire qui s'est produit : aujourd'hui, le PCL n'a plus rien de soviétique, est de moins en moins communiste, et s'affirme d'abord et avant tout par sa nouvelle corde nationaliste. Une corde qui fait aujourd'hui de son pre-

mier secrétaire, Algirdas Brazauskas, la personnalité la plus populaire de la République.

En novembre dernier, le Parlement contrôlé par les communistes a instauré la citoyenneté lituanienne, distincte de la soviétique ; aboli — comme l'ont fait tout au long de l'année les pays de l'Est — le « rôle dirigeant » du PC, officialisé le multipartisme et rompu formellement avec le PC soviétique.

Au niveau des proclamations publiques, le mot d'ordre d'« indépendance » était encore tabou il y a un an. Il y a trois mois, le leader de la délégation lituanienne au Soviet suprême d'URSS, Bronius Genzelis, déclarait timidement au DEVOIR, que « l'indépendance viendra, mais je ne sais pas quand ».

Aujourd'hui, le même député parle sans peur de son parti comme de rien de moins qu'un « mouvement de libération nationale » et le président du Sajudis, Vytautas Landsbergis, parle de 1990 comme d'une échéance réaliste pour cet objectif ultime.

La crise lituanienne est un test crucial pour Gorbatchev sur la question nationale à l'intérieur de l'URSS. On a souvent relevé que le numéro un soviétique, s'il avait une conscience claire et articulée de la nécessité profonde de la *glasnost* et de la *perestroïka*, de la relation nécessaire entre réforme politique et réforme économique, n'avait pas évolué autant sur le problème des nationalités, l'un des deux grands talons d'Achille, avec la crise économique, de l'URSS de 1990.

« Gorbatchev, déclarait au DEVOIR M. Genzelis il y a trois mois, ne se rend pas compte de ce qui se passe chez nous. Il reste pénétré de la mentalité grand-russe ».

Si l'irréparable se produisait, le pouvoir central garderait le droit, théorique, de dissoudre le PC lituanien et de démettre ses dirigeants et de les remplacer. Mais s'en prévaudrait-il ? Et à quel coût politique ? « Pour pouvoir dire non à l'indépendance, il faudrait que Gorbatchev dispose, sur place, d'une base politique, un peu comme Trudeau en avait une ici, il y a dix ans. Mais cette base est inexistante ».

Un petit « Parti communiste de Lituanie — programme du PCUS », pro-Moscou, a récemment vu le jour à Vilnius, mais son influence reste marginale. Les sondages en Lituanie évaluent à 90 % le pourcentage de « oui » qu'obtiendrait un référendum sur l'indépendance. Une proportion supérieure, soit dit en passant, à la celle des Lituanais « ethniques » sur le territoire, qui est de 80 %.

Alors, un « coup » militaire pour empêcher la désintégration de l'Union ? « Plus le temps passe, plus il devient difficile de faire un tel coup », pense M. Lévesque. Cependant, « des hauts placés soviétiques me disent que si Gorbatchev ne s'y résout pas, d'autres pourraient le faire à sa place ».

LE MONDE EN BREF

C'est la Contra, dit Managua

MANAGUA (Reuter) — Une enquête officielle a conclu à la responsabilité des rebelles nicaraguayens de la Contra dans la mort, le Jour de l'An, de deux religieuses, dont une américaine, a annoncé le gouvernement de Managua. La religieuse américaine, Maureen Courtney, et Teresa Rosales, nicaraguayenne, avaient été tuées dans une embuscade tendue à leur véhicule dans le nord-est du Nicaragua. Un évêque américain et une autre religieuse avaient été blessés. L'enquête a été menée par une commission composée de représentants des ministères de la Défense et de l'Intérieur. Cette commission a découvert que l'attaque avait été menée par un groupe de 60 membres de la Contra dirigé par Evaristo Aguinaga, ont annoncé les deux ministères dans un communiqué. Des dirigeants de la Contra ont dit qu'ils n'avaient aucun homme dans le secteur au moment de l'attaque.

Anarchistes à Varsovie

VARSOVIE (AFP) — Une centaine de jeunes anarchistes ont manifesté « contre le capitalisme » et « contre les hausses de prix », hier en fin d'après-midi dans le centre de Varsovie, devant les sièges du Parlement polonais, du comité central du POU et de Solidarité. La séance du Sénat, consacrée à l'examen du programme économique du gouvernement, et qui était retransmise en direct par la télévision, a dû être suspendue pendant une quinzaine de minutes, en raison du vacarme provoqué par les manifestants. Ceux-ci, des lycéens pour la plupart, arboraient des drapeaux noirs frappés du sigle des anarchistes et scandaient notamment « À bas le capitalisme ! », « Nous ne voulons pas de hausses de prix ! », ou « La soupe (populaire) pour Kuron ! » (le ministre du Travail), et encore « À bas la nomenklatura ! ». Les jeunes anarchistes se sont ensuite rendus devant l'immeuble du Comité central du POU, puis dans le luxueux Hôtel Victoria-Intercontinental, où ils ont semé la panique parmi les clients. Une trentaine de manifestants ont enfin pénétré dans des locaux de Solidarité, y déchirant quelques affiches. Ils se sont dispersés en fin d'après-midi, sans que la police n'intervienne.

Iranienne pour la chasteté

TÉHÉRAN (AFP) — Des centaines de femmes vêtues de tchadors noirs ont manifesté hier à Téhéran pour la « défense de la chasteté » et la stricte imposition du port du voile, à l'appel de la très intégriste Association des femmes de la république islamique. Au jour anniversaire de la naissance de Fatima, la fille de Mahomet, plusieurs cortèges réunissant des dizaines ou quelques centaines de manifestantes ont convergé à l'Université de Téhéran pour la prière du vendredi. Elles ont appelé les autorités à tout faire pour empêcher la diffusion des « libertés à l'occidentale qui sont des facteurs de dépravation ». Les manifestantes scandaient « Mort à l'Amérique ! », « Mort à Israël ! », « Mort à l'Angleterre ! ». Sur leurs banderoles, elles opposaient la « civilisation » représentée par l'islam à la « dégénérescence » du capitalisme et du communisme. L'association des femmes de la république islamique compte dans ses rangs la fille de l'ayatollah Khomeiny et la femme de son fils Ahmed Khomeiny.

Élections contre le plan Baker

JÉRUSALEM (AFP) — Le ministère israélien des Affaires étrangères étudie la possibilité qu'Israël annonce unilatéralement la tenue d'élections dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza, apprend-on de source informée. Cette annonce, précise-t-on, pourrait être faite si les négociations israélo-égypto-américaines aboutissaient à une impasse. Déterminées à exclure l'OLP du processus électoral, les autorités israéliennes annonceraient alors unilatéralement que les élections se tiendraient à une date précise, laissant le choix aux Palestiniens d'y participer ou non. Le ministre israélien des Affaires étrangères, Moshe Arens, avait déclaré mardi devant des journalistes à Jérusalem, qu'Israël était prêt à trouver d'autres solutions de rechange au plan du secrétaire d'État américain James Baker.

Islamisation au Nigéria

LAGOS (AFP) — Des milliers de chrétiens ont manifesté pacifiquement jeudi dans quatre États du nord du Nigéria pour protester contre le remaniement ministériel du 29 décembre en dénonçant « un processus d'islamisation du Nigéria », a indiqué hier la presse nigérienne. Les manifestants, dans les États de Plateau, de Kaduna, de Bauchi et de Gongola, ont estimé que les récentes nominations à des postes ministériels clés favorisaient les musulmans. Les manifestants ont rencontré les gouverneurs, qui ont promis de faire part de leurs protestations au président Ibrahim Babangida, selon la presse. L'archevêque catholique de Kaduna, Mgr Peter Jatau, a affirmé que le régime penche « ouvertement aussi bien que secrètement » en faveur de l'islam. Aucune statistique officielle n'est disponible sur l'importance respective des communautés chrétienne et musulmane. Chacune affirme être la plus importante. On estime généralement qu'elles doivent s'équilibrer, et représenter chacune à peu près un tiers de la population.

À la défense des Indiens du Brésil

BELO HORIZONTE (AFP) — Le président de la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB) a lancé hier un appel à la défense des intérêts des indiens Yanomami lésés par l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et les 40 000 chercheurs d'or installés illégalement en territoire Yanomami, dans l'État amazonien du Roraima (extrême nord du Brésil). Qualifiant d'« acte lâche » l'accord qui prévoit le déplacement des chercheurs d'or dans trois zones d'orpaillage créées dans les forêts nationales du Roraima mais situées encore en territoire traditionnel Yanomami, Mgr Luciano Mendes a affirmé que « les Indiens continuent à être en danger de mort ». « Nous ne pouvons plus être de simples spectateurs. Je lance un appel à la société pour qu'elle réponde au cri de survie des Indiens et qu'elle s'organise pour les défendre », a déclaré le président de la CNBB. Mgr Mendes a ajouté que l'Église travaille depuis 22 ans avec la communauté Yanomami et qu'elle a pu suivre la « désagrégation des familles décimées par toutes les maladies transmises par les chercheurs d'or ». Il existe actuellement quelque 200 000 Indiens dans tout le Brésil, alors qu'ils étaient estimés de un à trois millions de personnes à l'époque de la découverte de ce pays, en 1500.

Guerre des ambassades au Liban

BEYROUTH (AFP) — Le gouvernement du général libanais Michel Aoun a sommé hier les ambassadeurs à l'étranger de rester à leurs postes et de refuser les nominations du cabinet de M. Salim Hoss. Le gouvernement de militaires chrétiens « demande aux diplomates de considérer comme nulles et non avenues » ces nominations. Toute personne qui répondrait positivement aux mesures adoptées par les usurpateurs, ajoute le communiqué, « sera passible d'être jugée pour collaboration avec les forces d'occupation » syriennes. Le gouvernement Hoss, qui bénéficie d'un large soutien international, avait nommé jeudi un nouvel ambassadeur à Washington et procédé à une série de permutations des diplomates en poste en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Suisse et aux Nations unies. Le cabinet Aoun a rendu hommage au Libanais qui occupent depuis jeudi la chancellerie libanaise à Paris et « manifestent ainsi leur attachement à l'unique autorité légale au Liban ».

Accord sur les minorités à Sofia

SOFIA (Reuter) — Des représentants des nationalistes, des musulmans ainsi que du gouvernement et de l'opposition bulgares sont parvenus hier à un accord destiné à désamorcer la tension à caractère ethnique. Un document en 11 points, mis au point à l'issue de cinq jours d'entretiens, dresse une liste de propositions, dont le droit pour tous les Bulgares de choisir leurs propres noms et de pratiquer la religion de leur choix. « Personne n'a le droit d'obliger quiconque à changer de nom, mais si quelqu'un choisit de le modifier de son plein gré, il devrait être assuré de pouvoir le faire », précise le document. Une loi spéciale sur le droit de choisir son nom devrait être votée d'ici la fin du mois. Les entretiens de cinq jours avaient été organisés à la hâte dimanche après une manifestation de dizaines de milliers de Bulgares, qui protestaient contre le rétablissement par les autorités des droits de la minorité turque. Ce document devrait aussi apaiser les craintes des Bulgares de province qui redoutent que la communauté turque ne réclame l'autonomie des régions où elle vit.

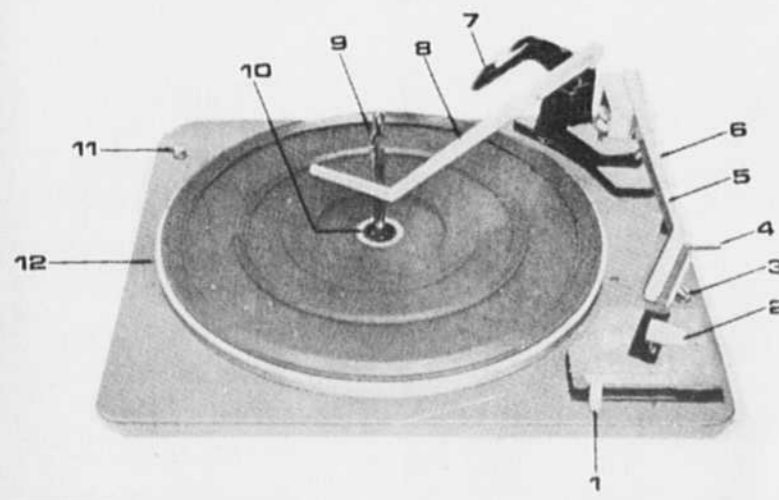
10 ANS PLUS TARD

RÉTROSPECTIVE D'ÉVÉNEMENTS MUSICAUX



DIMANCHE 14 JANVIER DE 15h à 22h

- 1 Chanson Française
- 2 Rock Local
- 3 Rock Francophone
- 4 Heavy Metal
- 5 Musique Corporelle
- 6 Nouvelle Musique
- 7 Sono Mondiale
- 8 Blues
- 9 Jazz
- 10 Rock Nouveau
- 11 Musique Créative
- 12 Tango



VOYAGES

ASIE FASCINANTE

Descouvrez l'Asie avec des spécialistes comme Gerard Cachat (prof. histoire Chine contemp.), Claude Lamazone (archéologue, R.C., maître ethnologue Corée), Michel Guay (prof. histoire UQAM, civilisations anciennes) et autres.

Forfait de base: avions, hôtels, petit déj., accomp., transferts, visites, guides, man. des bagages, taxes. Base occup. double. Départ de Montréal.

CHINE: MULTIPLES SPLENDEURS

Hong Kong, Canton, Guilin, Xian, Beijing, Shanghai, Hangzhou
20 jours, tous compris, forfait de base + tous les repas en Chine. Non compris: taxes d'aéroport, repas à H.K.
Départs en 1990: 22/4, 6/5, 8/6, 1/7, 15/7, 16/9, 30/9

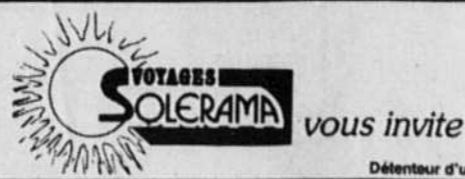
3 375\$

JAPON - CORÉE - HONG KONG

Tokyo, Kyoto, Nara, Séoul, Suwon, Kyongju, Pusan, Hong Kong.
20 jours, presque tout compris, forfait de base + hôtels**** + 13 repas. Non compris: taxes d'aéroport, repas à H.K. et Japon.
Départs en 1990: 15/4, 13/5, 10/6, 8/7, 22/7, 22/9, 7/10

3 880\$

Informations — Brochure: **MONY TOURS** 5540, Côte-des-Neiges, Montréal, Permis du Québec 1131 119 (514)-733-5396



Détenteur d'un permis du Québec

et à découvrir la **THAÏLANDE** et à vous relaxer à **BALI**

Montréal, Hong Kong, Macao, Bangkok, Ayuthaya, Pattaya, Chiang Mai, Singapour, Bali, Hong Kong, Montréal

Départ 24 mars 1990 (3 semaines)

accompagné en français de Montréal

Prix: 3910,00\$ par personne (base double) taxes et assurances en sus

LE PRIX COMPREND:

- transport aller-retour de Montréal
- transferts aller-retour aéroport-hôtel
- hôtel de luxe et première classe supérieure
- petit déjeuner américain tous les jours
- un souper dans chaque pays
- demi-journée visite de la ville dans chaque pays
- manutention des bagages
- guide local de langue française

Pour renseignements et réservations appelez Mme Marie-José Magnin au 627-4761 ou 473-2934



en collaboration avec

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

HAÏTI

Échec de la grève générale

PORT-AU-PRINCE (AFP) — L'appel à la grève générale lancée par une partie de l'opposition contre le chef de l'État, le général Prosper Avril, actuellement en visite officielle à Taïwan et dont elle veut obtenir la destitution par l'armée, s'est soldée hier par un échec à Port au Prince et dans les principales villes du pays.

Dans la capitale, seul un léger ralentissement des activités étaient perceptible au centre-ville tandis que certaines écoles n'ont pas fonctionné. Les transports publics populaires, les fameux « taps-taps » barriolés, qui conditionnent dans le pays le succès ou l'échec de toute grève, étaient nombreux, les chauffeurs ayant dans leur grande majorité refusé de suivre le mouvement.

Un incident a été signalé tôt le matin à la sortie nord de Port-au-Prince, où, selon une radio privée, Radio Haïti Inter, le responsable d'une petite formation politique, l'Association des jeunes pour un pouvoir populaire, a été blessé d'une balle à l'épaule par des civils armés alors qu'il se trouvait près d'une barricade qu'avaient tenté d'ériger des jeunes.

Au Cap-Haïtien et aux Gonâves, respectivement deuxième et quatrième villes du pays, les activités étaient normales, alors qu'aux Cayes, troisième métropole, la grève a légèrement affecté les transports publics et les écoles, ont indiqué à l'AFP des

correspondants locaux.

L'appel à la grève avait été lancé par le Rassemblement national, qui regroupe 19 organisations politiques et syndicales d'importances diverses dont le parti Mobilisation pour le développement national, de Hubert Ronceray, et le Parti agricole industriel national, de Louis Déjoe, de tendance centriste, ainsi que le Parti unifié des communistes haïtiens, dirigé par René Théodore.

Une quinzaine de responsables du Rassemblement avaient annoncé jeudi leur intention de négocier avec l'État-major de l'armée le remplacement à la tête de l'État du général Avril, dont certains entendent également empêcher le retour, prévu pour lundi prochain.

Cette proposition a été qualifiée de « fantaisiste » par le général Fritz Romulus, ministre de l'Intérieur et de la Défense Nationale, qui assure l'intérim du pouvoir.

Le Rassemblement national a également annoncé des manifestations de rue avant le retour du général Avril, sans toutefois en fixer les dates.

Le chef de l'État effectuée à Taïwan une visite, destinée officiellement à renforcer la coopération économique avec Haïti, en compagnie de son épouse et de ses quatre enfants ainsi que des ministres des Affaires étrangères, des Finances et de l'Agriculture.

RDA

Le pouvoir recule encore devant la rue

Pas de nouvelle police secrète avant les élections de mai

d'après AP et AFP

BERLIN-EST — Le gouvernement est-allemand a de nouveau reculé devant la pression de la rue, hier, alors qu'il a abandonné son projet de former une police secrète avant les élections qui doivent avoir lieu en mai.

Hans Modrow avait encore défendu son projet d'établissement d'une police politique devant les parlementaires deux jours plus tôt. Des tonnerres d'applaudissements se sont faits entendre dans le parlement est-allemand après l'annonce de ce nouveau recul, hier matin.

La création d'une nouvelle police politique n'est cependant pas le seul point qui est source de désaccord entre le premier ministre et les partis d'opposition.

Des grèves sont en préparation dans des villes du sud du pays pour exiger des réformes plus rapides, si les négociations prévues la semaine prochaine entre les communistes et l'opposition échouent.

L'opposition souhaite également obtenir des preuves du démantèlement complet de l'ancienne police d'état, la « Stasi ». Hans Modrow a annoncé que la dissolution de la Stasi



Les taxis de Berlin-Est ont fait grève hier pour appuyer les demandes adressées au gouvernement.

serait achevée pour le 30 juin. L'un des quatre partis présents dans la coalition, le CDU (chrétiens-démocrates), demande par ailleurs la révision de la loi électorale. « Si la loi passe dans sa forme actuelle, notre parti ne pourra sans doute pas rester au gouvernement », a affirmé hier le président de la CDU, Lothar de Maizière.

Le parti libéral démocrate

(LDPD), qui fait également parti de la coalition au pouvoir, s'oppose lui aussi à la loi actuelle, qui interdit toute aide financière venant de l'étranger pour la campagne électorale. Cet article vise selon eux directement les Allemands de l'Ouest désireux d'aider l'opposition et les partis non-communistes.

Plus de deux cents chauffeurs de taxis en grève avaient accueilli par

un concert de klaxons l'arrivée du premier ministre à la Volkskammer pour protester contre la reconstitution d'un appareil policier de surveillance et de répression avant les élections.

La veille, 20 000 manifestants avaient dénoncé un « retour de la Stasi », alors que d'autres manifestations réunissaient plusieurs dizaines de milliers de personnes à Gera et Erfurt, dans le sud du pays.

Des grèves ont également éclaté jeudi à Weimar et Berlin, où les ouvriers du bâtiment ont manifesté devant le parlement. De premiers arrêts de travail s'étaient produits en début de semaine à Suhl (sud) et plus de 100 000 personnes avaient crié « Pas de nouvelle Stasi ! » lors de la traditionnelle manifestation du lundi soir à Leipzig.

Par ailleurs, la présidence du PC, réunie hier, a décidé de permettre aux partis ouest-allemands d'apporter leur soutien aux partis est-allemands pour favoriser l'égalité des chances aux élections. Seul le Parti communiste dispose à présent de moyens importants. Cette situation avait provoqué des critiques de ses adversaires, mais aussi de responsables ouest-allemands.

La paix au Cambodge Pékin et Moscou d'accord sur le futur rôle de l'ONU

d'après AFP et Reuters

LA CHINE et l'URSS sont d'accord pour que les Nations unies jouent un rôle important dans un règlement de paix au Cambodge, a déclaré hier le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères Igor Rogatchev.

Il est désormais presque certain que l'ONU jouera un tel rôle parce que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont font partie la Chine et l'URSS, soutiennent cette idée, a-t-il dit à l'aéroport de Pékin.

« Je ne sais pas qui peut maintenant nier le rôle des Nations unies. Tout le monde est d'accord », a-t-il souligné. Il n'a cependant pas voulu dire si la Chine accepterait une proposition suggérant que le Cambodge soit placé sous la tutelle de l'ONU en attendant des élections.

La Chine soutient la coalition armée dirigée par le prince Norodom Sihanouk, en lutte contre le gouvernement pro-vietnamien de Phnom Penh.

Rogatchev a d'autre part déclaré à la presse, avant de quitter Pékin après trois jours d'entretiens avec les dirigeants chinois, être certain qu'il n'y aurait pas de heurts dans les relations bilatérales entre l'URSS et la Chine.

En privé, des dirigeants chinois

ont reproché au numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev d'avoir déclenché la retraite du communisme en Europe de l'Est.

Rogatchev a affirmé qu'il n'avait pas eu le temps, pendant sa visite, de discuter des bouleversements en cours en Europe de l'Est, bouleversements soutenus par Moscou mais qualifiés par les dirigeants chinois de « subversion du socialisme ».

Par ailleurs, l'URSS, principal allié du régime de Phnom Penh, serait prêt à réduire ses livraisons d'armes.

Selon un conseiller de l'ambassade de l'URSS à Phnom Penh, Alexandre Loukianov, « si on insiste toujours pour une solution globale du problème cambodgien, on va à l'échec, comme ce fut le cas lors de la conférence internationale de Paris en août dernier ».

« C'est dans cette optique qu'il faut situer notre récente proposition de moratoire sur les livraisons d'armes aux factions cambodgiennes », a souligné le diplomate.

« Nous n'envisageons pas de cesser nos livraisons unilatéralement car cela serait improductif, mais nous sommes prêts à le faire dans le cadre d'un accord avec les fournisseurs de l'opposition », a ajouté le diplomate.

Le jour de l'assassinat des jésuites Rivera y Damas a aussi été menacé

Des responsabilités en très haut lieu, dit l'archevêque de San Salvador

ROME (AFP) — Mgr Arturo Rivera y Damas, archevêque de San Salvador, a révélé hier à Rome qu'il a été menacé de mort le jour même du massacre des Jésuites de l'Université centro-américaine.

Il a reçu personnellement un appel téléphonique d'un inconnu lui annonçant qu'il pouvait être tué. Il avait reçu d'autres menaces dans le passé, mais toujours à travers sa secrétaire.

Le prélat a célébré une liturgie en faveur de la paix en Amérique latine dans la basilique Sainte Marie en Trastevere à Rome, après avoir eu un long entretien avec le pape au Vatican.

Mgr Rivera y Damas s'est déclaré optimiste sur la poursuite non seulement des assassinats des six religieux mais aussi des mandataires du crime. Il a ajouté qu'il n'avait pas plus d'informations sur les militaires responsables du massacre que celles données publiquement par le président Cristiani.

Au cours de sa conférence de presse, Mgr Damas s'est déclaré certain qu'il y avait dans cette affaire des responsabilités remontant à des niveaux de l'armée bien plus hauts

que ceux des deux lieutenants désignés par la presse locale comme les auteurs du massacre.

« Dans notre armée, il y a deux forces, une démocratique et une extrémiste. C'est ce que j'ai indiqué aussi au pape », a ajouté le prélat.

« Jean-Paul II nous a demandé à nous tous, les évêques, les prêtres et les religieux du Salvador de travailler en faveur de la paix en encourageant les parties en conflit à se retrouver autour d'une table », a-t-il encore déclaré.

« S'il y a un dialogue sincère, a commenté le prélat, on arrivera à des négociations. C'est la seule solution pour arriver à la paix. Je crois en effet qu'une victoire militaire d'une partie ou de l'autre est à exclure à courte échéance. La meilleure solution est donc sur le plan politique. La médiation des Nations unies est très importante », a estimé Mgr Rivera y Damas.

L'archevêque de San Salvador, qui se trouve à Rome depuis deux jours, après en avoir passé cinq en RFA, a rencontré le père Peter-Hans Kolvenbach, supérieur de la Compagnie de Jésus.

Rumeurs persistantes de heurts en Albanie

■ L'état d'urgence aurait été instauré
■ Tirana nie tout avec véhémence

BELGRADE (AFP) — L'état d'urgence a été décrété en Albanie, a annoncé hier l'agence yougoslave Tanjug, citant des « sources sûres », pendant que Tirana niait avec indignation ces nouvelles informations selon lesquelles des heurts auraient eu lieu ces derniers jours au « pays des Aigles », dernier bastion stalinien en Europe.

« Soucieuses d'empêcher des manifestations de protestation, les autorités albanaises ont mis en place des mesures extrêmement rigoureuses de contrôle de la situation dans le pays », a ajouté l'agence.

Selon Tanjug, ces mesures « peuvent être qualifiées avec certitude d'état d'urgence ».

Dans les milieux diplomatiques à Athènes, cités par le correspondant de Tanjug en Grèce, on affirme que « quelque chose se passe en Albanie ».

Le quotidien belgradois *Politika* avait annoncé jeudi matin que des mesures d'urgence avaient été décrétées dans la ville de Shkoder (60 000 habitants), située dans le nord-ouest de l'Albanie, à la suite de manifestations de protestation, qui s'y seraient produites fin décembre. À Tirana, selon le journal, les mesures de sécurité ont été très renforcées devant les résidences du numéro un du parti communiste Ramiz Alia et de la veuve d'Enver Hoxha, Mme Nexhmia Hoxha.

Le porte-parole du gouvernement yougoslave avait affirmé le même

jour ne disposer d'aucune information sur des troubles en Albanie et n'être pas en mesure de faire de commentaires.

Réaction indignée de Tirana : les informations faisant état ces derniers jours de troubles en Albanie sont « un tissu de mensonges », a déclaré un haut dirigeant albanais, M. Folo Cami, au cours d'une interview à la radio-télévision albanaise citée par l'agence ATA, reçue à Belgrade.

Ceux qui se livrent à cette « campagne anti-albanaise souhaitent voir se produire en Albanie les mêmes bouleversements que dans les pays de l'Est », selon M. Cami, secrétaire du comité central du Parti communiste albanais.

L'objectif de cette campagne, a ajouté M. Cami, « est de restaurer en Albanie l'oppression et l'exploitation » et de « priver le pays de sa liberté, son indépendance et sa souveraineté ».

M. Cami a surtout mis en cause la Yougoslavie, et notamment son agence de presse Tanjug et les journaux de Belgrade, qu'il a accusés d'être à l'origine de cette campagne destinée, selon lui, à « détourner l'attention du monde » de la situation dans la province yougoslave du Kosovo, où la population albanaise largement majoritaire se dit privée de droits nationaux, et de la grave crise économique et politique qui sévit en Yougoslavie.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir aussi en page A-6

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

1. Le département d'histoire annonce l'ouverture d'un poste menant à la permanence. Compétence: Capable d'enseigner des cours soit dans le domaine de l'histoire européenne (de préférence Russie/Union Soviétique) ou dans le domaine du Tiers Monde.
2. Entrée en fonction: le 1^{er} juillet 1990.
3. Un doctorat et de l'expérience dans l'enseignement sont requis. Langues d'enseignement: anglais et français.
4. Rang: Professeur adjoint.
5. Prière de faire parvenir un curriculum vitae et trois lettres de recommandation à Michael D. Behiels, Directeur, Département d'histoire, Université d'Ottawa, Ottawa, K1N 6N5.
6. Date limite de réception des demandes: le 28 février 1990.

L'Université d'Ottawa a une politique d'égalité en matière d'emploi. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en premier lieu aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

LE DEVOIR

VOUS OFFRE LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

AVOCAT(E)S / DROIT DES AFFAIRES

Lavery, O'Brien, l'un des principaux cabinets au Québec, oeuvrant principalement en droit des affaires, droit de l'environnement, droit des assurances, droit du travail et droit administratif, recherche pour son secteur de droit des affaires trois avocat(e)s possédant entre trois et cinq années d'expérience dans le but de combler ses besoins dans les trois domaines suivants:

- droit corporatif général, y compris le droit des valeurs mobilières;
- droit commercial général, avec concentration en rédaction et négociation de contrats;
- droit commercial général, avec concentration dans les transactions à caractère fiscal.

Les candidat(e)s doivent être aptes à travailler en équipe tout en ayant également la capacité de mener des dossiers à terme de manière autonome.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent transmettre leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Comité de recrutement
Secteur droit des affaires
Lavery, O'Brien
Bureau 4000
1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec)
H3B 4M4



SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

DIRECTEUR DE PROJET SECTEUR PUBLIC

La succursale d'Ottawa (Bureau national) de la Société Canadienne du Cancer offre une chance de défi à une personne avec expérience pour promouvoir le rôle de la Société Canadienne du Cancer dans les questions de « lobbying » auprès des intervenants du secteur public de la santé.

Se rapportant au directeur des interventions d'intérêt public, le directeur de projet développera les approches et les réponses d'interventions du secteur public de la santé et aidera à l'administration du programme des interventions publiques.

Expérience du domaine politique, administration publique, développement et orientation des activités d'interventions publiques un atout. Excellentes aptitudes en relations humaines et en communication sont nécessaires pour rencontrer les délégués gouvernementaux, les médias et autres organismes du secteur de la santé touchant les activités de « lobbying » et capable de travailler avec des bénévoles.

Bonne connaissance du français (langue de travail) parlé et écrit serait un avantage.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent faire parvenir leur C.V. en toute confidentialité à:



K. Brown
SIBSON & COMPANY
Scotia Plaza
40, King Street West
15th floor
P.O. Box 110
Toronto, Ontario
M5H 3Y2

Date de fermeture: 31 janvier 1990.

COLLOQUE FAMILLE ET CONSOMMATION: UNE UNION COÛTEUSE POUR L'AVENIR?

sous la présidence de Mme Violette Trépanier ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille

organisé par

La Société de recherche en orientation humaine

Le lundi 19 février 1990, de 9h15 à 16h30

Hôtel Reine Elizabeth

900, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal

PROGRAMME

09h15	Inscription et café	10h45	Exposé des présidents d'atelier
10h00	Discours d'ouverture Mme Violette Trépanier, Ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille		M. Aubert Ouellet, Secrétaire à la Famille
	Discours du conférencier d'honneur Mme Micheline Paradis Vice-présidente, Communications Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins		M. Gilles Pronovost, Président de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française
	Allocution du Président et fondateur de la Société de recherche en orientation humaine, Pr Moncef Gultouni		Mme Solange Delorme, Vice-présidente du Centre de psychologie préventive et de développement humain
		11h15	Période de questions
		12h00	Déjeuner
		13h15	Discussion en ateliers
		15h00	Pause
		15h15	Plénière
		16h30	Clôture

Frais d'inscription (incluant repas): avant le 2 février 1990: 45 \$ après le 2 février 1990: 50 \$

Pour renseignements et inscription: (514) 523-5677

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir aussi en page A-5

RECHERCHE JEUNE C.A.

(Comptable agréé(e))

Pour diriger un département de comptabilité et prendre en charge certains dossiers spéciaux.

Qualités requises:
5 ans d'expérience, bilingue de préférence, dynamique, intérêt pour la lecture et l'interprétation des lois.

Envoyez votre C.V. à:
Lussier Centre du Camion Ltée
1341, Principale
Ste-Julie, Qué.
J0L 2C0

UNIVERSITÉ YORK

COLLÈGE GLENDON École de traduction

L'École de traduction sollicite des candidatures pour un poste pouvant conduire à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e). Les candidats doivent avoir un doctorat en traduction ou dans une discipline apparentée (la candidature des personnes terminant leur doctorat sera également prise en considération).

Fonctions:
— enseignement dans le programme de B.A. (traduction et rédaction française)
— (éventuellement) enseignement dans le programme de M.A.
— (éventuellement) responsabilités administratives
— recherches

Entrée en fonction le 1er juillet 1990. Salaire selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de soumettre une lettre de candidature, leur curriculum vitae et le nom de trois répondants à Mme Candace Séguinot, Directrice de l'École de traduction, Université York, Collège Glendon, 2275, Bayview Avenue, Toronto, Ontario, M4N 3M6. L'ensemble des documents doit être reçu avant le 1er mars 1990.

L'Université York applique une politique d'équité en matière d'emploi et encourage les candidatures des professeurs. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.



Carrefour de Solidarité Internationale

est à la recherche d'un

AGENT DE PROJETS

Tâches:

- Instaurer et coordonner les activités d'un comité de sélection de projets
- Recevoir et préparer les demandes relatives aux activités de coopération outre-mer et aux activités d'éducation des groupes membres et collaborateurs et en assurer le suivi nécessaire
- Préparer, présenter et assurer le suivi des projets d'éducation et de coopération
- Améliorer la collaboration avec des partenaires, et assurer l'évaluation des projets réalisés
- Participer aux rencontres qui traitent des aspects liés à l'éducation et à la coopération
- Sensibiliser des groupes et individus aux questions liées à la coopération internationale
- Collaborer à tout autre tâche jugée utile à la réalisation des objectifs du Carrefour de Solidarité Internationale

Exigences:

- Diplôme collégial ou expérience équivalente
- Compétence en gestion de projets
- Expérience dans le domaine de la coopération internationale
- Capacité de recherche et de rédaction des documents de synthèse
- Posséder plus qu'une langue
- Expérience au tiers-monde serait un atout
- Expérience de gestion informatisée serait un atout

Poste permanent à temps plein

Rémunération: selon les compétences de l'individu

Date limite: 29 janvier 1990

Faire parvenir curriculum vitae à:

Monsieur François Faucher
555, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E6



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

FACULTÉ DES ARTS
FACULTY OF ARTS

POSTES EN FRANÇAIS

Université d'Ottawa: Département des lettres françaises

Le Département sollicite des candidatures à un poste de professeur adjoint conduisant à la permanence, ainsi qu'à un poste de professeur remplaçant à plein temps pour une année (1^{er} juillet 1990-30 juin 1991).

Domaines:

Parallèlement à ses programmes de littératures française et québécoise, le Département offre une concentration en langue et rédaction françaises; c'est dans ce dernier secteur en forte expansion que les personnes choisies seront appelées à oeuvrer. Des spécialistes en didactique des langues, pragmatique, stylistique sont particulièrement invités à soumettre leur candidature.

Critères d'admissibilité:

1. **Professeur adjoint:** doctorat, publications et expérience dans l'enseignement du français langue maternelle;
2. **Professeur remplaçant:** doctorat de préférence; expérience dans l'enseignement du français langue maternelle.

Entrée en fonction: le 1^{er} juillet 1990.

Prière d'adresser sa lettre de candidature, son curriculum vitae complet et à jour, un exemplaire de ses principales publications et trois (3) lettres de recommandation à:

Monsieur Robert Major, Directeur
Département des lettres françaises
Université d'Ottawa
165, rue Waller
OTTAWA (Ontario)
K1N 6N5

Date de clôture: le 16 février 1990.

La disponibilité de ces postes reste soumise à des considérations d'ordre budgétaire. Conformément aux exigences relatives à l'immigration du Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université a une politique d'égalité en matière d'emploi.

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,85\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez

Francine Gingras au
842-9645

LE DEVOIR

211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

NRC GESTIONNAIRE DE PROGRAMME (BIOTECHNOLOGIE)

(Montréal, Québec)

Le Conseil national de recherches du Canada est en quête d'un(e) Gestionnaire de programme (Biotechnologie) pour son Programme de contribution aux laboratoires industriels.

Relevant du Vice-président (Technologie), le(la) gestionnaire de programme sera responsable de la gestion efficace des fonds affectés au programme de contribution aux laboratoires industriels du CNRC et du personnel en place. Ce programme se trouve à l'Institut de recherche en biotechnologie, à Montréal.

Le(la) gestionnaire de programme fera fonction de secrétaire du programme auprès d'un comité interministériel responsable de l'examen et de la recommandation des projets à financer dans le cadre du Programme de contribution aux laboratoires industriels.

Le(la) gestionnaire de programme du Programme de contribution aux laboratoires industriels du CNRC sera également chargé(e) de l'élaboration et de la gestion des projets de collaboration technologique et de transfert de technologie qui amènent les compagnies canadiennes à collaborer en premier lieu avec les laboratoires biotechnologiques du CNRC mais aussi avec les laboratoires gouvernementaux, universitaires et régionaux dans la mise au point de nouveaux produits et procédés industriels. Le(la) gestionnaire de programme identifiera les technologies présentant un potentiel commercial en interagissant directement avec les scientifiques, les ingénieurs et l'administration des laboratoires; il(elle) aidera les compagnies canadiennes à identifier et à exploiter l'expertise technique existant en particulier au sein de l'Institut de recherche en biotechnologie de Montréal et d'autres laboratoires de biotechnologie du CNRC; il(elle) évaluera et défendra les propositions visant de nouvelles entreprises commerciales fondées sur son exploitation; il(elle) assurera l'élaboration et la gestion, et assumera la responsabilité d'un portefeuille de projets de transferts de technologie, ainsi que des contributions financières connexes versées à l'industrie privée dans le cadre du programme de biotechnologie du CNRC conformément aux politiques établies.

Pour être en mesure de jouer efficacement son rôle, le chef de programme devra établir un réseau de contacts dans le domaine de la biotechnologie, au sein du CNRC et de divers ministères, instituts spécialisés et universités. Le(la) gestionnaire de programme devra, de la même façon, établir des contacts étendus avec les compagnies canadiennes dont l'activité technique se fonde sur la biochimie et/ou la biotechnologie et/ou la bio-ingénierie, ainsi qu'avec d'autres programmes d'aide gouvernementale, bureau du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du CNRC compris.

EXIGENCES

Le(la) postulant(e) devra avoir un diplôme supérieur en sciences ou en ingénierie avec plusieurs années d'expérience professionnelle dans des domaines de la biotechnologie, de la biochimie, de la bio-ingénierie et/ou de l'agro-alimentaire. Il serait hautement souhaitable qu'il(elle) ait de l'expérience dans la gestion industrielle ou de projets, ou qu'il(elle) ait assumé des responsabilités gestionnelles dans un milieu de recherche. Une bonne connaissance des secteurs universitaires et gouvernemental constituera un atout.

Appelé(e) à traiter avec la haute direction d'entreprises des secteurs privé et public, le(la) gestionnaire de projets qualifié(e) devra pouvoir démontrer qu'il(elle) a un esprit d'analyse très développé et beaucoup d'entregent; il(elle) devra avant tout rechercher les résultats, faire preuve d'initiative et d'un bon jugement systématique avec un minimum de directives. Il s'agit d'un poste à environnement dynamique requérant une bonne faculté d'adaptation. Une attestation de sécurité au niveau secret sera requise. La connaissance de la langue anglaise et de la langue française au niveau supérieur est impérative.

TRAITEMENT selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum vitae complet avant le 31 janvier 1990 au Gestionnaire, Bureau d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Mentionner la référence BC-89-01.

Conseiller(ère) Élaboration de politiques

46 600 \$ - 57 200 \$

Joignez-vous à une équipe très motivée de la direction de l'élaboration des politiques du ministère de la Santé pour coordonner l'élaboration des politiques à l'intention des hauts fonctionnaires du ministère. Vous devrez analyser et participer à l'élaboration des politiques; agir à titre de coordonnateur(trice) de projets en ce qui concerne la planification/l'élaboration des propositions du Conseil des ministres/des documents de politiques du ministère; analyser les propositions de politiques soumises par d'autres ministères/autorités et préparer les documents d'information; aider le personnel cadre à surveiller les changements environnementaux dans le système de soins de santé. **Lieu de travail: Toronto.**

Exigences: Connaissance manifeste de la planification/l'administration de la santé acquise normalement grâce à des études supérieures en sciences appliquées ou dans un domaine connexe; connaissance des programmes de santé, des relations interpersonnelles dans le cadre du système de soins de santé et du processus de prise de décisions au sein du gouvernement; vaste expérience de l'analyse, de la planification et de l'élaboration de politiques; aptitudes supérieures à la consultation, la planification, l'analyse, l'organisation, la communication et la direction de projets; capacité d'utiliser des micro-ordinateurs; niveau avancé de français; bonne maîtrise de l'anglais.

Veillez envoyer votre demande/curriculum vitae, d'ici le 26 janvier 1990, à: Dossier HL-01-79/89, Administrateur(trice) régional(e) du personnel, Ministère de la Santé, 11e étage, Édifice Hepburn, Queen's Park, Toronto (Ontario) M7A 1S5. Tél.: (416) 965-5041



Fonction publique de l'Ontario

Pour l'équité d'emploi



Le savoir universitaire, une valeur sûre!

Professeur régulier

Département des communications

Sommaire de la fonction:

- Enseignement aux trois cycles
- Recherche
- Service à la communauté
- Direction de thèses de doctorat et de mémoires de maîtrise dans l'un ou l'autre des champs suivants:
 - communications et développement
 - communication organisationnelle
 - aspects sociaux et culturels des communications
 - analyse de discours et des produits culturels

Qualifications:

- Doctorat en communication ou dans une discipline connexe
- Recherche et publications scientifiques au cours des cinq dernières années dans l'un ou l'autre des champs susmentionnés
- Aptitude à diriger des thèses et des mémoires et à dispenser des enseignements dans les autres champs de la communication

Cette offre s'adresse également aux femmes et aux hommes et, conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Date d'entrée en fonction: le 1^{er} juin 1990

Traitement: Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé avant le 16 février 1990 à l'attention de: M. Enrico Carontini, directeur, département des communications, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale A, 1001, boul. de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H3C 3P9.

Professeur/Professeure en études cinématographiques

Le Département d'histoire de l'art de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur ou une professeure à plein temps en études cinématographiques.

Fonctions

Enseignement aux 1^{er} et 2^e cycles; direction de mémoires et de thèses; projets de recherche à développer dès son entrée en fonction.

Exigences

Doctorat en études cinématographiques; expérience dans le domaine de la réalisation cinématographique; expérience de l'enseignement universitaire; compétence pour dispenser des cours pratiques de création cinématographique et des cours théoriques relatifs aux enjeux esthétiques de la réalisation (mise en scène, son, montage, etc.) et aux problèmes de réception.

Traitement

Selon la convention collective en vigueur.

Entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1990.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une copie du dossier académique ainsi que le nom et l'adresse de trois personnes susceptibles de fournir des lettres de recommandation avant le 15 février 1990, à:

M. Luis de Moura Sobral
Directeur
Département d'histoire de l'art
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

LA LIBERTÉ

le seul hebdomadaire en français publié au Manitoba est à la recherche d'un(e)

Directeur et rédacteur en chef

Le poste.

En tant que directeur, la personne choisie devra assurer la gérance du journal; l'embauche, la supervision et l'évaluation du personnel nécessaire; la préparation et la mise en pratique du budget; et de toute autre tâche jugée nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise.

En tant que rédacteur en chef, cette même personne sera responsable du contenu du journal; de l'affectation et de la supervision des journalistes et des pigistes; et de la présentation graphique du journal.

Exigences.

La personne recherchée devra démontrer de solides qualités de leadership; aura des connaissances théoriques et pratiques poussées dans le domaine de la presse écrite en français, de préférence en milieu minoritaire; d'excellentes capacités de travailler en équipe et sous pression; une maîtrise supérieure du français et de l'anglais parlés et écrits; de l'expérience dans la gestion du personnel et d'un budget.

Des connaissances générales dans le domaine de l'édition seraient un atout.

Lieu d'emploi: Saint-Boniface (Manitoba).

Entrée en fonction: le plus tôt possible au début 1990.

Salaire: à négocier selon l'expérience et les qualifications.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de postuler, avant le 31 janvier 1990, en envoyant leur curriculum vitae à:

Le président
Presse-Ouest Limitée
C.P. 190
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Prière d'inscrire sur l'enveloppe: Personnel et confidentiel.

La Liberté est le seul hebdomadaire publié en français au Manitoba. Il a été jugé le journal de l'année de l'Association de la presse francophone en 1984, 1985, 1986, 1987 et 1988. La Liberté a un mandat provincial et est disponible par abonnement. Le chiffre d'affaires de La Liberté avoisine 500 000\$ par année. Le journal emploie 8 personnes, dont 3 sont affectées à la rédaction.

LA LOI

EST TRÈS SIMPLE:

IL FAUT PORTER LA CEINTURE,

À L'ARRIÈRE COMME À L'AVANT

Le 1^{er} janvier, le Québec devenait la dernière province à imposer le port de la ceinture de sécurité aux passagers de la banquette arrière. La loi est très simple: s'il y a une ceinture de sécurité, vous devez la porter. Voici d'ailleurs les réponses aux principales questions que peut susciter l'entrée en vigueur de cette mesure.

Combien de passagers peuvent prendre place dans une voiture?

Le Code de la sécurité routière établit clairement que la banquette avant ne peut être occupée par plus de trois personnes, deux dans le cas des sièges-baquets. Aucun nombre précis de passagers n'est toutefois prévu dans le cas de la banquette arrière. La loi est cependant claire: on ne peut transporter plus de passagers qu'il y a de place pour les asseoir.



Il n'y a que deux ceintures sur la banquette arrière. Dois-je en faire installer une troisième si je transporte trois passagers?

Non. Les deux passagers qui occupent un siège équipé d'une ceinture devront la porter. Le troisième passager n'aura pas à le faire puisqu'il n'y a pas de troisième ceinture et qu'il n'est pas obligatoire d'en faire installer une.

Attention toutefois! Le Code est très strict. Il est interdit d'enlever une ceinture, de la modifier ou de la rendre hors d'usage sous peine d'une amende de 200 \$ à 300 \$. Rappelons que tous les véhicules construits depuis 1971 doivent être munis de ceintures, à l'avant comme à l'arrière.

Peut-on attacher deux enfants avec la même ceinture?

Non. Une telle pratique est excessivement dangereuse et tout à fait interdite.

Qu'en est-il des enfants de moins de cinq ans?



Les enfants de moins de cinq ans doivent être installés dans un dispositif de retenue (porte-bébé, siège d'enfant, coussin d'appoint) s'ils ne peuvent porter correctement la ceinture.

Qui paie l'amende en cas d'infraction?

Le conducteur a la responsabilité de veiller à ce que ses passagers de moins de 16 ans portent la ceinture. En cas d'infraction, c'est le conducteur qui écope de l'amende et des deux points d'inaptitude.

À compter de 16 ans, les passagers assument eux-mêmes les conséquences du non-port de la ceinture, qu'ils soient ou non titulaires d'un permis de conduire.



L'efficacité de la ceinture de sécurité à l'avant n'est plus à démontrer. Pour les occupants de la banquette arrière, il est prouvé également que la ceinture réduit les risques de décès et de blessures graves. Qu'il s'agisse d'une simple ceinture ventrale ou d'une ceinture avec baudrier, les passagers prenant place à l'arrière accroissent leurs chances de survie en cas d'accident en portant la ceinture.

PAS DE RISQUES À PRENDRE! JE M'ATTACHE EN TOUT TEMPS, À L'ARRIÈRE COMME À L'AVANT.



Régie de
l'assurance automobile
du Québec

Le fils et la fille de César

Lassitude et écoeurément devant les trauvailles de certains élus

ENCORE une nouvelle affaire qui implique un député fédéral du Québec ! Depuis l'arrivée au pouvoir des Conservateurs, ce genre de bonnes nouvelles épouse la régularité des saisons. Le grand patron de la GRC avait semé tout un émoi, l'automne dernier, en lançant à la cantonade que des députés faisaient l'objet d'une quinzaine d'enquêtes. On semble donc assister à l'épandage méthodique de cette manne qui ne nourrit ni l'esprit, ni le corps.

Cette fois-ci, les révélations du quotidien *The Gazette* visent le représentant de la circonscription de Beauce aux Communes, M. Gilles Bernier. Le quotidien montréalais monte en épingle cette histoire, tout en se contentant de régler en trois courts paragraphes le cas de deux autres députés, ontariens ceux-là, également placés sur le gril par la GRC, MM. Bob Hicks et Terry Clifford. On ne sait qui, du hasard ou de la méthodologie politique, a provoqué la coïncidence, mais c'est exactement le même type de soupçons qui pèsent sur ces trois élus.

Selon l'enquête menée par *The Gazette*, M. Bernier et ses collègues ontariens auraient utilisé à profit un silence de l'actuelle législation pour accorder des contrats à des membres de leur famille immédiate. MM. Hicks et Clifford n'y seraient pas allés par quatre chemins : ils auraient tout simplement retenu les services de leurs propres filles pour effectuer des travaux de recherche rémunérés à même les fonds prévus à cette fin au budget de la Chambre des Communes.

Astuce de la société distincte, M. Bernier aurait, lui, raffiné cette pratique. C'est avec la collaboration de l'ex-député de Chambly, M. Richard Grisé, que le représentant de la Beauce aurait assuré le fonctionnement de ce service de dépannage qui se double d'une forme inédite d'allocations familiales. L'un et l'autre député auraient engagé, à titre de recherchiste ou de documentaliste, le fils ou la fille de son collègue.

M. Bernier s'est évidemment indigné d'être l'objet d'une enquête de la part des agents de la GRC. Avec vigueur et candeur, il nie avoir enfreint la moindre loi, sans pour autant récuser les faits qui fondent les soupçons policiers. À l'en croire, il serait seul maître à bord dans son bureau d'Ottawa. Il pourrait à sa guise et en toute impunité engager qui lui plaît, quand il lui sied. Il aurait aussi le droit de verser à ses recherchistes

ou autres appointés des honoraires qui s'aligneraient sur le seul bon plaisir du Prince.

On veut bien imputer une part de cette prose de démesure à la colère, mais il est impossible de ne pas s'y arrêter sérieusement. La décence et la vertu de transparence en prennent pour leur rhume dans cette déclaration à l'emporte-pièce.

Décente et logique : les critères élémentaires en vigueur dans une institution s'imposent à tout employeur, fût-il détenteur d'un mandat populaire ou non. L'immunité parlementaire n'entraîne nullement la levée des normes les plus élémentaires.

Transparence : la notion de conflit d'intérêt ne peut pas être écartée du seul revers de la main. Non seulement la femme de César, mais son fils, mais sa fille doivent être à l'abri de tout soupçon. La loi le prévoit nettement, qui interdit à un parlementaire de retenir les services de son conjoint ou de ses enfants. Croiser, par collègue interposé, l'embauche de ses enfants respectifs, c'est recourir à une entoureloupette de bas niveau.

Il y a quelque chose de viscéralement malsain, d'inquiétant dans cette propension à tout confondre, dans cette manie de tout ramener à un légalisme de façade. Être parlementaire oblige à des comportements qui paraîtraient vertueux dans les milieux d'affaires. Les exigences de la vie publique obéissent à des critères qui ne se ramènent pas à quelque principe commercial. Éviter non seulement les conflits, mais aussi les apparences de conflit d'intérêts : il s'agit là d'un principe cardinal. Nier cette exigence fondamentale, l'affliger d'exceptions ou de bénoles familiales, rien n'y change, c'est s'engager dans une voie dangereuse, illicite, vicieuse.

À rappeler ces évidences, on en arrive à se demander quel vent insidieux a soufflé sur le pays. À leur arrivée aux Communes, à l'automne 1984, les députés conservateurs pouvaient invoquer, avec candeur et naïveté, une méconnaissance des règles et principes de la vie parlementaire. Maintenant, ressortir de telles sottises, c'est faire injure à l'intelligence de tout citoyen qui a atteint l'âge mental de 7 ou 8 ans.

Après bientôt un siècle et demi de régime et de responsabilité parlementaires, les Canadiens méritent mieux que maquillonnages. Consolation mineure, on en arrive presque à se réjouir des indiscretions de la GRC.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Rêve de coup d'État en Haïti

Avant de chasser Prosper Avril, l'opposition devra faire l'unité

DEVANT une situation complètement bouchée, une partie de l'opposition en Haïti est rendue à demander un coup d'État contre Prosper Avril. D'aucuns rêvent encore d'une grève générale qui pousserait à l'exil, sur un modèle connu, le général-président. Il devrait pourtant y avoir d'autre priorité, dans ce pays, que de remplacer un dictateur par un autre.

Certes, l'armée haïtienne a déjà montré que sa fidélité au chef de l'État en place n'est pas indéfectible. Elle a abandonné Jean-Claude Duvalier, puis Henri Namphy. Elle pourrait encore profiter de l'absence de Prosper Avril, en voyage à Taiwan, pour lui donner un successeur plus habile à faire semblant de démocratiser le pays tout en maintenant le macoutisme.

Certes aussi, la situation d'Haïti demeure un scandale international sans comparaison. La corruption y règne autant que la misère. Les droits fondamentaux sont aussi cruellement bafoués, lors même qu'on dit préparer des élections. La quasi totalité des assassinats politiques restent impunis. Et les escadrons de la mort ne se cachent toujours pas pour frapper les gens.

Mais justement ce n'est pas d'une armée qui tolère la torture, le meurtre et l'enlèvement, et qui pratique elle-même ces atrocités — d'autant plus effrontément qu'elle continue de recevoir de l'étranger des fonds substantiels — ce n'est pas de

cette armée qu'on peut attendre, comme en Roumanie, un passage forcé vers la démocratie.

L'armée n'est pas la seule solution, ni le seul problème du reste. Ce n'est pas le fruit du hasard si Avril, tout en proclamant sa neutralité politique, a commencé, mine de rien, de faire campagne. Le salut du pays, n'est-ce pas, pourrait exiger qu'il se sacrifie à son tour en restant au pouvoir ! Les militaires n'ont qu'à voir la foire qui continue du côté des partis politiques pour être assurés de rester encore longtemps dans la place.

Bien des secteurs sociaux continuent de demander des élections, comme si cette voie n'était pas aussi piégée que limitée. Aussi longtemps que des gens armés, soldats, anciens tontons-macoutes et bandits de toutes sortes feront la loi réelle dans le pays, aucun président civil « élu » ne pourra exercer le pouvoir. À voir la culture autoritaire qui perdure, on se prend à souhaiter l'abolition pure et simple de la présidence et du pouvoir personnel dont elle reste la tentation et l'instrument.

La renaissance d'Haïti passe, aujourd'hui comme hier, par la construction d'une société civile. On en parle beaucoup. Elle passe aussi par l'unification des partis politiques. On en parle malheureusement moins. Pourtant, la création de cette force est cruciale pour abattre le régime.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Pas de Casino au Québec

Malenfant a la tête dure, mais Québec ne doit pas céder

L'HÔTELIER Raymond Malenfant a la tête dure et ne lâche pas prise facilement — les anciens employés du Manoir Richelieu l'ont appris à leurs dépens — mais le gouvernement ne doit pas céder à ses tentatives répétées d'implanter un ou même des casinos au Québec.

Habileté, le riche homme d'affaires veut se servir du casino mis en place dans son hôtel rénové — le Crystal Casino du Fort Garry — par le gouvernement manitobain pour faire la preuve que ce commerce haut de gamme n'est pas plus périlleux ou immoral qu'un dépanneur ou une station-service, et que le Québec pourrait en tirer d'énormes profits. L'expérience en cours depuis quinze jours mérite évidemment d'être suivie avec intérêt et d'obtenir plein succès, d'autant que les 10 millions \$ annuels de profits anticipés iront aux soins de santé. Mais le Québec n'a aucune raison de suivre cet exemple, si fructueux soit-il, accordant déjà une large place aux jeux de hasard et aux loteries.

Le projet de casinos refait surface de façon périodique, alimenté tantôt par l'ancien maire de Montréal, M. Jean Drapeau, tantôt par les promoteurs touristiques de Charlevoix, de l'Estrie, et d'autres régions en mal de riches visiteurs, tantôt par les hôteliers qui, comme M. Malenfant, veulent rentabiliser leurs coûteux investissements. Pistonné par Loto-Québec, il y a près de 10 ans, le gouvernement péquiste avait fait un examen sérieux de la question. Il en était venu à la conclusion que les désavantages étaient plus nombreux et importants que les avantages et que mieux valait, pour le Québec, s'en tenir aux jeux désormais classiques de la loterie et du hasard. Une vraie poule aux oeufs d'or, d'ailleurs, qui rapporte quelques centaines de millions par année.

M. Malenfant et ses semblables invoquent toutes sortes d'arguments. Le casino de Winnipeg, modèle de ceux qu'ils souhaitent en Laurentie, n'a rien de comparable à celui d'Atlantic City, encore

moins de Las Vegas. À l'euro péenne, comme à Monte Carlo, tout y est propre, propre, propre, à l'image des parieurs, en complet-cravate ou en robe longue. Tenu par le gouvernement, qui veille au grain, il n'y aurait donc pas de risques d'effets secondaires, souvent associés aux tables de jeu : prostitution, drogue, crime. Tout cela est séduisant à première vue, mais peu convaincant.

Avec une ardeur débridée, les Québécois se sont lancés dans la loterie, instantanée ou non, hier oeuvre impie, désormais oeuvre pie. Le citron est déjà assez pressé, surtout auprès des citoyens de revenu moyen ou modeste, qui parient souvent des sommes énormes dans l'espoir de décrocher le gros lot. Il n'y a pas lieu, fût-ce dans un hôtel de luxe et en smoking, taxer davantage la vertu civique des Québécois. Il y a une limite à miser sur l'appât du gain, la cupidité et la naïveté des contribuables. La promotion du tourisme ? Ce n'est pas un casino ou deux qui assurera une industrie solide, stable et lucrative. L'augmentation des sommes consacrées à la santé par le truchement du blackjack, du baccarat et des gobe-sous ? Quel attrape-nigauds !

En plus des arguments moraux et sociaux, une autre raison milite contre un ou des casinos québécois, soient-ils directement sous la férule de l'État. Ce dernier ne saurait privilégier une région au détriment d'une autre. M. Malenfant, par exemple, voudrait bien en installer un au magnifique promontoire de Pointe-au-Pic. Mais pourquoi pas un autre à Bromont, à Longueuil, à Hull ?

À vrai dire, d'une année à l'autre, on se demande pourquoi il faut revenir sur ce sujet. Tout simplement parce que des entrepreneurs, ambitieux et à l'appétit vorace, reprennent périodiquement le même refrain. Le Québec a déjà dit non à M. Malenfant. Il faut rester catégorique et ne pas céder au lobby, si riche et puissant soit-il.

— GILLES LESAGE

Le « troisième homme »

L'ACTUALITÉ

GÉRARD BERGERON

Professeur à l'École nationale d'administration publique.

« MAIS où est le couteau qui tranchera enfin la chose ?

... il incombe aux politiciens et aux intellectuels (...) de faire la démonstration une fois pour toutes des avantages et des inconvénients qu'il y a à rester dans le Canada (...), des avantages et des inconvénients qu'il y aurait à devenir indépendants sur le plan politique.

... ce qui fait cruellement défaut au Québec, ce sont des intellectuels capables de trancher en faveur d'une réponse ou de l'autre et de la justifier par une argumentation solide.

« Ensuite et ensuite seulement le peuple saurait entre quoi et quoi il choisit, et on ne reprocherait plus à nos concitoyens d'être mêlés, ambigus ou de ne pas savoir ce qu'ils veulent. »

En somme, dans LE DEVOIR

du 11 janvier 1990, M. Noël Audet (s'excluant lui-même de la condition d'intellectuel, bien qu'universitaire et écrivain ?) intime l'ordre aux intellectuels du cru d'être pour ou contre l'indépendance du Québec et surtout de dire pour quoi. Ainsi, pense-t-il, « le peuple » serait éclairé... Le fait que l'intellectuel verbalise mieux ses sentiments et préférences en politique que le commun des gens ne lui confère guère plus de validité particulière, pour ne pas parler de quelque sagesse spécifique. Je n'aurais pas cru qu'un pareil retour à une forme de cléricisme intellectuel fût possible.

D'autre part, M. Audet lui-même a déjà commencé à combler remarquablement la « carence » qu'il déplore. Les trois derniers paragraphes de son article, par de fort opportunes considérations, sont dans la droite ligne de l'inquiétude, à dimension multiple, qui faisait l'objet de mon long entretien avec Gilles Lesage. Que cet intellectuel persiste, que d'autres comme lui continuent ! Pour une fois que le gratin des hommes d'affaires prend la parole, ce n'est

pas le moment, pour les intellectuels de tout poil, de se taire en continuant à se renfermer dans une impuissance boudeuse ou frustrée.

L'heure des directives est passée. Celle des nécessaires éclaircissements commence. Il faudra s'y mettre à plusieurs. Pour décoller de l'actualité dépressive et même avec risque d'entrer dans l'histoire, est requis plus que le dialogue hommes politiques-hommes d'affaires. Le « troisième homme » (collectif, bien sûr, sans être unanime, lui non plus) est l'intellectuel qui doit aussi entrer dans la ronde : pour sa contribution à la foire des idées, mais peut-être davantage pour surveiller les uns et les autres.

À point nommé, « le peuple » dont parle M. Audet saurait bien opérer la synthèse pratique, nécessaire à ce moment-là. Et, quoi qu'on pense, sur la longue période, il ne se trompe guère. La preuve en ayant été administrée dans le passé par le fait que nous sommes toujours là, fort viables bien que semblant parfois manquer de vacité...

LETTRES AU DEVOIR

Siècle et décennie

UN siècle est une « période de cent années numérotées de 1 à 100, de 101 à 200, de 201 à 300 », etc., de 1801 à 1900 et de 1901 à 2000.

Puisque l'an 0 (zéro) n'existe pas, l'an 100 est la dernière année du 1er siècle, l'an 200 la dernière du 2e siècle et ainsi de suite jusqu'à l'an 1900 qui a été la dernière année du 19e siècle et l'an 2000 qui sera la dernière année du 20e siècle et non pas la première du 21e.

Une décennie est une « période de dix ans ». Comment les numéroter ? Si on commence par la première décennie du 1er siècle, il faut dire de 1 à 10. La première décennie du 19e siècle a couru de 1801 à 1810; la 2e de 1811 à 1820; et ainsi de suite.

Pour le 20e siècle il y a : de 1901 à 1910; de 1911 à 1920; de 1921 à 1930; de 1931 à 1940; de 1941 à 1950; de 1951 à 1960; de 1961 à 1970; de 1971 à 1980; de 1981 à 1990. Et il y aura de 1991 à 2000.

Nous sommes donc dans la dernière ou dixième année de la présente décennie. Et non pas la première de la suivante.

— G. R. PILOTE
Roberval, le 8 janvier
(le 8e jour du 1er mois de la 10e année de la 9e décennie du 20e siècle).

Charlevoix à vendre

LE MANOIR Richelieu n'a jamais été l'affaire de Charlevoix. D'ailleurs, est-ce que ça existe une « affaire de Charlevoix » ? Est-ce que ça existe, ici, une solidarité régionale ?

Que voyons-nous quand nous nous regardons ? Un peuple de dépossédés. Terre de serfs au service de seigneurs mauvais. On nous aime pour nos tartes au sucre et la saveur archaïque d'une langue qui est en train de se vider de ses racines.

Notre noblesse en est une de commerçants en calèches. Une seule chose nous a toujours réussi : l'ignorance soumise ou l'admiration naïve pour les sous-venus des USA à bord des bateaux blancs de nos enfances de bouts de quais où nous n'avons jamais récolté que des repas déperlan dont on a appris depuis longtemps qu'il est contaminé.

La dernière défaite n'est pas celle de la CSN. Nos divisions, nos lâchetés n'ont jamais été syndicales. Nous n'avons jamais été ensemble, nous ne le serons jamais, tout simplement parce que nous avons toujours été et demeurons « achetales ». Nous sommes des « à-vendre » et pas chers en plus... payables bien après la vente, si le vendeur garde seulement la mémoire du contrat de vente.

Nous avons le respect ancestral de l'acheteur bâcleur, irrévéréncieux. Nous idolâtrons la fortune de qui nous tape dessus, nous rabaisse. Nous glorifions le mépris avec lequel on daigne nous traiter. Nous n'avons que cette lâcheté en commun. C'est ça notre âme régionale.

Une culture d'« Oublié », d'« Abattis » de l'esprit. Une terre toujours tremblante d'Éboulements en Male Baie. Je nous fais pitié, je nous fais honte. Je nous trouve laids.

Les touristes peuvent bien continuer à se pâmer pour la beauté du plongeon des caps dans l'eau froide et sale du fleuve. Je ressens plutôt, pour ma part, le mal à vivre des bélugas. Une seule culture restera toujours florissante ici, celle des dindes. Et je comprends mieux maintenant le rire strident des oies sauvages quand, deux fois l'an, elles survolent nos « seigneuries » de basse-cour.

Quelle maudite misère que la nôtre ! Il n'y a pas, semble-t-il, de

remède pour la soigner. C'est un mal de l'âme.

Et l'avenir ? Son nouvel espoir, notre Association Touris« lic » paraît l'avoir trouvé dans la passion même de son seigneur : « les machines à sous ». Encore une fois, la sempiternelle résurgence de notre « admiration pour les sous ».

Quant à moi, « m'est apparemment bien se contenter de servir de préfixes à nos malheurs coutumiers : Sous-développement, Sous-traitance, Sous-emploi, Sous-traitement, « Soumission »

— LUC BERGERON
La Malbaie, le 2 janvier.

Aux amis du lac Meech

L'ACCORD du lac Meech ne pourra se faire qu'à deux conditions expresses : que le concept de société distincte soit soumis aux droits fondamentaux reconnus et consacrés dans les Chartes québécoise et canadienne; que le statut et l'utilisation des deux langues historiques du pays, le français et l'anglais, ne soit jamais frappé d'interdiction comme celles qui découlent des dispositions de la loi 178.

Cette loi, en édictant que l'utilisation de l'anglais dans l'affichage commercial constitue une infraction pénale, est une atteinte directe à l'unité du pays.

Ce mauvais exemple nous oblige à subordonner le concept de société distincte aux droits fondamentaux. Oui à la société distincte dans la mesure où elle est exemplaire et respecte les droits fondamentaux et les décisions judiciaires.

— LOUIS DUSSAULT
Montréal, le 8 janvier.

L'école du profit

ON SAIT combien les adolescents peuvent facilement emprunter le mauvais chemin. Nos équilibres sont précaires et nos caractères influençables. Si les écoles prétendent former nos esprits encore libres, elles devraient comprendre que cela implique aussi la possibilité de les déformer... Devant l'avalanche de violence qui nous accable, comment ne pas remettre en question ce qui touche jusqu'à nos gestes les plus innocents : l'économie.

Loin de moi l'idée de contester ce qu'on nous sert aux cours d'éducation économique, matière obligatoire pour ceux qui atteignent le dernier échelon du secondaire. Bien que le terme « profit » semble en être l'obsession, le programme est, jusqu'à maintenant, acceptable.

Ce qui me fait plutôt frémir, c'est cette vision de l'entrepreneur qu'on nous présente, sans commentaire ni critique, dans certains documents choisis et distribués en classe par le professeur... Entre autres, cet extrait de la revue *L'argent et vous* : un test sérieux où le lecteur peut mesurer ses qualités d'entrepreneurship.

Ainsi, d'après les résultats, un véritable entrepreneur doit être prêt à modifier ses opinions (ses valeurs aussi ?) pour atteindre ses buts; rien ne lui paraît pire que l'échec; il croit qu'il est important d'obtenir de bons rapports avec ses collègues pour s'assurer de l'avancement; il a plus de plaisir à faire des choses pour lui-même que pour les autres; et, finalement, il n'a aucun scrupule à s'emparer de ce qu'il désire !

Non, on ne nous enseigne pas les valeurs. Ou plutôt, on ne peut plus les enseigner, puisqu'elles semblent déjà emportées par cette furieuse soif d'argent et de pouvoir. Furieuse, parce qu'elle nous laisse croire que plus on écrase, plus on réussit, furieuse encore parce qu'elle ne compte que sur des petits billets multicolores pour être soulagée, et furieuse enfin parce qu'elle se

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

range du côté des soifs intarissables.

Je comprends qu'il soit primordial de pouvoir nommer les rouages de notre société économique, mais pourquoi est-il si urgent de nous y embourber ?

— EMMANUELLE QUIVIGER
étudiante en Secondaire 5
Montréal, le 8 janvier.

À sa défense

JE VEUX rappeler un « fait divers » que presque tout le monde a sans doute oublié mais à la lumière duquel bien des lanternes pourront être éclairées quant à l'opportunité de certains éléments de preuve qui peuvent faire d'un suspect un innocent, ou au contraire, d'un innocent un suspect.

Lorsque Mgr Rodolphe Lemieux a été assassiné à coups de couteau au début de septembre 1983 au Lac Trois-Saumons près de St-Jean-Port-Joli, les policiers ont arrêté peu après un individu qui s'était enfilé dans les lieux du crime avec la voiture de la victime; l'individu en question était maculé de sang et on a en plus découvert l'arme du crime maculée du même sang. Et pourtant, à la fin de l'enquête préliminaire, on a libéré le suspect (faute de preuves !).

Personnellement, je n'ai jamais digéré ce « fait divers » et je m'attendais que l'occasion pour en reparler.

Gilles Perron avait une maîtresse, des dettes, la mauvaise habitude de mentir, et en plus, a eu la mauvaise idée d'acheter un cadeau à sa femme pour lui faire une surprise, dix jours avant Noël (période de l'année très mal choisie, me semble-t-il, pour assassiner la mère de ses trois enfants).

Il faut donc conclure que tous les défauts de Perron sont plus incriminants que le fait de trouver un couteau maculé de sang dans la voiture de la victime avec laquelle le présumé agresseur (couvert du même sang) s'enfuit.

Comme c'est triste... et révoltant ! Surtout quand on sait que les dernières paroles de Michèle Perron qui, croyant voir son mari revenir dans le stationnement de la Polyclinique avec la clé de la voiture, s'est ravisée en disant : « Non, ce n'est pas lui ! »

— HÉLÈNE PERRAULT
Joliette, le 9 janvier.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par H2MYR Inc. Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5736

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le rôle du Canada dans un monde transformé

Ottawa devra repenser complètement sa politique de défense

BERNARD WOOD

Extraits du compte rendu annuel sur la situation politique internationale présenté mardi par le directeur général de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales.

L'ANNÉE 1989 entrera sûrement dans la même catégorie que 1789, année de la révolution française. La vague d'anti-autoritarisme qui a balayé l'Europe de l'Est et l'évanouissement de l'affrontement qui avait caractérisé la guerre froide ont fait naître de nouveaux espoirs de paix et de coopération internationale. La conjoncture ainsi reconfigurée a aussi ouvert de nouveaux terrains d'action internationaux pour le Canada et défini pour lui de nouvelles responsabilités sur la scène mondiale.

Nos regards sont fermement fixés sur l'Europe de l'Est, mais nous savons bien qu'ailleurs, la guerre et la menace dominante et que les mouvements réformistes d'un quart de l'humanité ont subi un revers brutal à la place Tian'anmen. Des millions de personnes osent maintenant espérer que les principaux pays recourront désormais moins au conflit armé, mais elles sont en même temps profondément conscientes du fait que la sécurité de l'humanité tout entière est maintenant dangereusement compromise par de graves menaces pesant notamment sur l'environnement et les milieux vivants de la planète.

Cette période ressemble beaucoup à la grande réorganisation du système international qui s'était produite au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Au cours de la période qui a suivi le conflit des années 1939 à 1945, le Canada a connu son « âge d'or » dans les domaines de la diplomatie et du maintien de la paix,

et c'est ainsi qu'il a pu exercer une heureuse influence dans le monde entier et renforcer énormément son propre idéal, ce faisant.

À la faveur du nouveau climat international, le Canada peut exercer une influence beaucoup plus effective, mais il devra aussi modifier la façon dont il se perçoit et se conduit dans le monde. Quand on nous a laissés à l'arrière-plan de l'action internationale, de trop nombreux Canadiens et Canadiennes ont cru que notre politique étrangère devait être une sorte de commentaire pieux sur la conduite des autres.

La fille sévère de la voix de Dieu

C'est cette tendance qu'a le Canada à se prendre pour la conscience du monde qui a amené Dean Acheson à citer Wordsworth pour le décrire : le Canada, disait-il, se veut « the stern daughter of the voice of God » (la fille sévère de la voix de Dieu).

Quand il y va de notre propre intérêt, nous avons montré, et cela est regrettable, que nous ne pratiquons pas toujours les préceptes que nous prêchons relativement à la moralité ou à la vertu internationale, bien qu'en termes relatifs, nous demeurions de bons citoyens de la collectivité mondiale.

En cette nouvelle ère d'affirmation du Canada dans le monde, nous devons défendre nos intérêts et nos valeurs franchement, en reconnaissant que d'autres nations feront de même et qu'elles suivront leur conscience aussi souvent que nous écouterons la nôtre.

Le Canada a été un des derniers parmi les pays occidentaux à reconnaître la réalité et l'importance de la révolution gorbatchévienne mais, vers le milieu de l'année, il s'est finalement rendu à l'évidence. En novembre dernier, le premier ministre et une nombreuse délégation du sec-

teur privé avaient effectué en Union soviétique une visite pleinement réussie.

Le Canada a un rôle direct à jouer dans les négociations menées pour réduire les forces conventionnelles en Europe, son importance s'étant temporairement accrue en tant que « deuxième partenaire nord-américain » de l'OTAN en cette période de changements. Nos travaux novateurs dans le domaine de la vérification ont porté fruit; par ailleurs, la conférence sur l'ouverture des espaces aériens, qui se tiendra à Ottawa en février, constituera la première consultation d'envergure entre l'Est et l'Ouest, dans la foulée des derniers développements dramatiques survenus à la fin de 1989.

La coopération économique et l'assistance provisoire représentent maintenant un volet vital de l'effort occidental pour conserver leur vigueur aux réformes amorcées en Europe de l'Est, quoique ni l'aide extérieure ni les économies réalisées grâce aux réductions militaires ne suffiront pour atténuer le choc brutal de la transition dans les pays de l'Est. En fait, le problème de la dislocation économique risque maintenant d'entraver le progrès dans le domaine de la réduction des armements tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Vu les progrès que l'Est et l'Ouest accomplissent au chapitre de la réduction des armements, il faut veiller à ce que la production militaire ne soit pas détournée vers de nouveaux marchés; jamais moment plus opportun ne s'est présenté depuis des décennies pour lutter avec réalisme contre le trafic des armes, et le Canada est bien placé pour montrer la voie à cet égard. Il a, par ailleurs, tout intérêt à intégrer l'aspect qualitatif aux pourparlers sur la limitation et la réduction des armements, de manière à restreindre, dans l'équilibre, la modernisation d'armes susceptibles d'engendrer



MM. Bush et Gorbatchev tiennent une conférence de presse conjointe au terme du sommet de Malte, en décembre dernier.

l'instabilité et de créer de nouveaux dangers pour la sécurité. Il est essentiel que les négociations entre l'Est et l'Ouest portent aussi sans réserve sur les missiles de croisière, en dépit de l'opposition de la Marine américaine.

La politique de défense est remise en question

Tout difficile et désagréable que la tâche puisse paraître, le Canada n'aura d'autre choix que de repenser fondamentalement sa politique de défense. Les réductions des dépenses militaires annoncées dans le budget de 1989 ont confirmé que la Défense ne recevrait pas les ressources qu'il lui faudrait pour honorer les engagements décrits dans le livre blanc de 1987, d'autant plus que d'autres compressions sont à prévoir.

Le maintien de la paix

Parallèlement, par suite des changements dramatiques survenus sur la scène mondiale, la politique de défense énoncée en 1987 est dépassée, comme le signalait le premier ministre. Toutefois, il sera encore plus difficile de la redéfinir dans le climat actuel, où la réduction des capacités militaires menaçantes ne suivra pas les souhaits politiques, où de nouvelles menaces risquent de prendre forme par le biais de la modernisa-

tion des arsenaux, et où les divers rôles des forces canadiennes sont en mutation.

Dans une telle conjoncture, un débat public informé sur la politique de défense du Canada sera essentiel à l'élaboration d'une ligne de conduite raisonnable, et il offrira, finalement, la meilleure défense possible pour la Défense.

Les volets « limitation des conflits » et « règlement des conflits » de la politique canadienne en matière de sécurité ont, de toute évidence, pris de l'ampleur au cours des dernières années et des derniers mois, mais le volet « défense » demeure important. La population canadienne pense que le budget militaire canadien est modeste mais, à cet égard, notre pays arrive au 12^e rang dans le monde (au 6^e, au sein de l'OTAN), même s'il se classe 48^e pour ce qui est de la taille des forces armées. Le Canada devrait-il essayer de conserver une structure pleinement équilibrée pour ses forces armées, ou devrait-il plutôt chercher à « spécialiser » ces dernières beaucoup plus ?

Tout dépend de l'issue des négociations sur les forces conventionnelles en Europe, devrions-nous rapatrier l'ensemble du contingent canadien déployé là-bas ou une partie de ces troupes ? Les membres eu-

ropéens de l'OTAN disposeraient-ils de moyens assez considérables pour nous aider à assumer des rôles aériens et navals dans la zone nord-américaine de l'Alliance ?

Enfin, comment assumer la fonction grandissante qu'est le maintien de la paix, étant donné qu'elle a pris de telles proportions qu'il est désormais impossible d'y voir simplement un rôle « auxiliaire » des forces canadiennes ?

Renforcer les opérations des Nations unies afférentes à la sécurité collective, grâce aux missions d'établissement et de maintien de la paix, tel est le domaine où le Canada devrait contribuer le plus à améliorer la sécurité internationale au cours de la prochaine décennie. La trêve intervenue dans le conflit irano-irakien, le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan et la transition vers l'indépendance qui s'opère en Namibie ont autant d'événements ayant montré que les superpuissances sont maintenant plus disposées à soutenir les opérations de l'ONU; or aucun pays n'est mieux placé que le Canada, vu son expérience inégalée des missions de maintien de la paix, pour promouvoir l'adoption de mesures nécessaires afin d'institutionnaliser véritablement les efforts dans ce domaine.

La commission Charbonneau doit continuer d'enquêter

LIBRE OPINION

PIERRE GOSSELIN

Président du Comité de santé environnementale des départements de santé communautaire du Québec.

DEPUIS quelques mois, la commission Charbonneau a travaillé fort et bien malgré des débuts houleux sous la férule d'un autre président. Les constats qu'elle vient de publier à mi-chemin de son année de travail reflètent la réalité : le problème est très sérieux même si l'on ne connaît pas la moitié de l'ampleur du désastre, et les gestionnaires publics et privés ont failli à leur tâche jusqu'ici. Mais lorsque la commission accepte, après avoir fait ce constat, de se dépêcher à fermer boutique dans six mois, on ne peut s'empêcher de souhaiter une analyse un peu plus fignolée du travail déjà accompli.

Une option de travail défendable

Les groupes organisés, et la population souvent, se sentent de plus en plus lésés devant les nombreuses consultations en environnement qui ne sont pas suivies d'actions tangibles, nous dit la commission après avoir visité 16 villes et régions. Le scepticisme s'est même installé chez plusieurs et la perte de crédibilité du ministère de l'Environnement, des autres autorités responsables et des

industriels est grande, affirme le rapport intérimaire au ministre Pierre Paradis.

Les récentes déclarations du ministre ne sont pas non plus de nature à rebâtir rapidement cette crédibilité. Lorsque les principaux gestionnaires de l'environnement admettent que des dossiers comme celui de la contamination au plomb de la Baie-Matouche ou « cauchemars » d'un point de vue légal et administratif, lorsque le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement subit, notent les observateurs, un étouffement progressif mais sûr, lorsque l'on exempte d'examen public de grands pans d'activités polluantes comme les projets industriels majeurs ou les politiques agricoles, on se retrouve avec des problèmes de cette nature.

La commission Charbonneau identifie de manière pertinente les grands problèmes que posent les déchets dangereux et le vaste champ des matières dangereuses (qui deviendront éventuellement des déchets en partie). Les catégories de résidus exclues du Règlement sur les déchets dangereux, comme les déchets pathologiques, les boues de fosses septiques, les déchets des usines de pâtes et papiers, les déchets domestiques, mériteraient aussi enquête, mais qui trop embrasse, mal étirent. Jusque là, on peut diverger d'opinion avec la commission, mais l'option de travail retenue est entièrement défendable.

Le constat se doit, cependant, d'être différent lorsqu'il s'agit du mandat même de la commission. Les conclusions du rapport intérimaire ne peuvent être plus claires :

Il nous faut un bilan complet des déchets dangereux

Après six mois de travail, la commission ne sait toujours pas ce qu'il advient de 60% des déchets produits au Québec, découvre un oubli de 150 000 tonnes de déchets radio-actifs à ajouter aux 410 000 tonnes précédentes, lesquelles ne sont qu'une estimation grossière et non vérifiée réalisée par le Menviq en 1987.

La quantité réelle serait « sensiblement » plus élevée, nous dit la commission, et on n'y inclut pas les « quantités impressionnantes de déchets réellement dangereux, quoique la plupart du temps exclus du Règlement (...) produits chaque année dans les secteurs des mines, de l'aluminium, des pâtes et papiers, du pétrole, des hôpitaux... ». De plus, le cycle de vie ou de disposition des déchets dangereux connus comporte « plusieurs failles et impasses majeures », et ils se retrouvent souvent

directement dans les rivières et le fleuve (qui approvisionnement en eau 80% des Québécois), dans les sites d'engouffrement sanitaire, ou mélangés à des huiles usées et autres produits.

La commission s'appête à recevoir, dans les trois prochains mois, une somme phénoménale d'informations provenant du ministère de l'Environnement et de ses consultants. On prévoit recevoir, pêle-mêle, une bonne dizaine de rapports de recherche, la compilation des manifestes de transport sur les déchets dangereux que personne n'aura encore jamais analysés au Québec, un inventaire détaillé de la production des déchets par région, un rapport sur les inspections des sites d'entreposage et des centres de transfert de déchets, sur leurs permis et sur leurs certificats d'autorisation, les enquêtes du Menviq sur les contrevenants, et beaucoup d'autres informations complémentaires.

En même temps, les commissaires doivent pondre un document d'orientation basé sur une information manquante pour plus de la moitié des déchets. Il est aussi prévu de rencontrer certains gestionnaires publics et privés pour mieux connaître

les options administratives possibles.

Nous doutons qu'il soit possible de fournir un rapport de qualité basé sur une analyse approfondie des données dans les délais actuels. Il faudrait y mettre un peu plus de temps, ou alors les commissaires acceptent de perdre à leur tour une partie de leur crédibilité.

Le fouillis administratif

Des éléments importants de ce dossier resteront sans réponse si la présente commission d'enquête ne les approfondit pas. Le moins que puisse faire la commission Charbonneau serait de prendre le temps de comprendre les données qu'elle recevra vraisemblablement dans les prochains mois, et d'en fournir une analyse approfondie aux groupes environnementaux, aux municipalités, et au grand public. Il nous faut un bon bilan des déchets dangereux au Québec en 1990; c'est le départ de l'action.

La commission doit aussi évaluer de façon formelle les raisons du fouillis administratif qui semble se dégager de ce dossier. S'agit-il uniquement de manques de ressources

au ministère de l'Environnement, ou d'autres éléments sont-ils en jeu ? Y a-t-il eu fraude ou malversation, comme on a vu à l'Environmental Protection Agency dans ce même dossier des déchets dangereux sous l'administration Reagan ? Y a-t-il eu incompetence, comme on en voit à l'occasion un peu partout ? Y a-t-il eu blocage politique uniquement ? Il s'agit là de questions auxquelles une commission d'enquête qui doit proposer des options de gestion devrait répondre.

Ces quelques propositions pour les commissaires ne demandent pas d'allonger indûment les travaux de la commission : il est probable qu'un laps de temps de six mois serait suffisant pour améliorer grandement le produit final des travaux de la commission. Ce n'est pas six mois qui feront une grosse différence au point de vue environnemental; après tout, on ne sait pas trop ce qui leur arrive à ces déchets, nous dit la commission. Mais ces quelques mois supplémentaires permettraient grandement d'éclairer le débat. Une enquête de qualité sur les déchets dangereux pourrait rouvrir une ère de transparence basée sur des données solides.

Le désert spirituel de la Roumanie

LIBRE OPINION

MICHEL-M. SOLOMON

L'auteur est écrivain.

ARRIVÉ au pouvoir en 1965 comme héritier désigné par Gheorghe Gheorghiu Dej, l'ex-dictateur roumain Nicolae Ceausescu apporta avec lui comme seul bagage intellectuel le diplôme de quatre classes élémentaires et sa haine pour tout ce qui dépassait le niveau de son savoir d'apprenti cordonnier.

Il est vrai qu'en tant que détenu dans plusieurs prisons roumaines depuis 1937, il réussit à apprendre par coeur les slogans de la propagande

marxiste-léniniste telle qu'inculquée par les leaders du parti plus instruits que lui.

À l'époque où il arriva au pouvoir, la plupart des hommes instruits en Roumanie parlaient couramment plusieurs langues — le français étant la langue seconde — et s'inspiraient de la culture occidentale.

Pour ne pas crever de faim, la plupart des écrivains roumains ont courbé l'échine et ont mis sur le papier des aberrations. (Les meilleurs périrent au canal Danube-mer Noire ou bien dans les geôles d'Aiud, Jilava et Vacaresti.)

Les intellectuels de faible aloi appelèrent le dictateur « le génie des Carpathes » ou « le Danube de la pensée » en mêlant une ironie mordante à leurs hosannahs.

Ceausescu n'avait pas le sens du ridicule. Lorsqu'on lui offrit le sceptre

des voïvodes roumains, il l'accepta et se laissa photographier comme un successeur du prince Michel le Brave qui avait réuni en l'an 1600 toutes les provinces habitées par des Roumains.

On disait sérieusement qu'il avait l'intention de bâtir une nouvelle dynastie en mettant sur le trône de la Roumanie son fils aîné Nicu, un débâuché et un alcoolique.

Parlant des massacres de Timisoara sans évoquer les pertes humaines, il les attribua aux « ennemis fascistes du dehors, alliés avec les horstystes et les nazis d'hier et d'aujourd'hui, vis-à-vis desquels l'armée socialiste a fait son devoir ». Des rodontomades et fanfaronnades que des milliers des gens refusèrent d'écouter.

Devant le tribunal militaire dont il présentait la sentence, le dictateur déclara : « Je ne reconnais pas la validité de ce tribunal. Je ne répondrai à aucune de vos questions. Je répondrai seulement au peuple ouvrier... » Ce furent les dernières paroles enregistrées de ce mégalo-mane et paranoïaque.

Son règne de la terreur a poussé les intellectuels roumains à se réfugier dans leurs coquilles d'où ils ne sortirent qu'après la mort du tyran. Pendant quatre décennies, la vie intellectuelle roumaine fut abandonnée entre les mains des bourreaux et de leurs associés semi-lettrés.

Cela explique qu'aucune création digne de ce nom n'a vu le jour dans ce pays autrefois attaché aux valeurs spirituelles de l'Occident et que les survivants regardent autour d'eux avec un sentiment de honte.

« Ce tyran a abandonné tout un peuple entre les mains des bêtes sauvages. Nous en ressentons une honte immense », a déclaré un vieux monsieur à un correspondant étranger en essayant une larme. Avant de réédifier le peuple roumain et l'instruire sur la démocratie, il s'impose de ranimer son âme et sa vie spirituelle, tragiquement brisées par la barbarie communiste.

Avis de l'éditeur

Les textes envoyés au DEVOIR pour la page *Des idées, des événements* doivent être signés. L'adresse et le numéro de téléphone sont également requis, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers.

Prière de ne pas dépasser quatre pages et demi dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention d'Albert Juneau.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier tous les textes reçus et se réserve le droit d'en réduire la longueur au besoin.

L'Institut d'administration publique du Canada

Groupe régional de Montréal

En collaboration avec
Le Devoir

Déjeuner-réflexion

Le jeudi 25 janvier 1990
à 12h00

Hôtel Méridien, Basilaire 2
Salon Alfred-Rouleau B
Complexe Desjardins

SECTEUR PUBLIC: DES GESTIONNAIRES EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

Conférencier: **Louis Bernard**

Premier vice-président et secrétaire Banque Laurentienne du Canada

R.S.V.P. Ginette Guibault à l'ENAP 522-3641

LA RELÈVE

« Volet Québec »

Gabriel Routhier — William (Bill) Vincent
Hélène Goulet — Joseph-Richard Veilleux
jusqu'au 20 janvier 1990

GALERIE FRÉDÉRIC PALARDY

307 rue Ste-Catherine Ouest Suite 515 Montréal (514) 844-4464
Mar. au ven. de 11h à 18h sam. de 11h à 17h

Un autre prêtre terre-neuvien accusé d'agression sexuelle

Stephen Ward
de la Presse canadienne

SAINT-JEAN, T.-N. — Un autre prêtre de Terre-Neuve devra répondre d'avoir abusé de garçons alors qu'il était curé dans diverses paroisses de la province.

Le père Aloysius Antle a été accusé jeudi soir sous cinq chefs d'accusation de la pudeur impliquant un garçon et un sixième d'agression sexuelle sur un autre garçon.

Les délits auraient été commis entre 1970 et 1985 alors que le père Antle officiait à Norris Arm et dans les paroisses avoisinantes du centre de Terre-Neuve. Il fut curé de Norris Arm de 1970 à 1979.

Un porte-parole de la GRC a précisé que les accusations avaient été portées auprès d'un juge de paix à Lewisport, T.-N. Aucune date de comparution n'a été arrêtée pour le père Antle, qui n'était pas présent

durant les procédures.

Cela porte à 20 le total de prêtres, anciens prêtres, Christian Brothers et autres membres de la communauté catholique de Terre-Neuve contre qui ont été portées des accusations ou ayant été trouvés coupables de délits sexuels au cours des deux dernières années.

Un autre prêtre a été acquitté. L'évêque de Grand Falls, Mgr J. Faber MacDonald, a annoncé que le père Antle avait été relevé de ses fonctions de curé en attendant l'issue du procès.

Il a présenté ses excuses à ceux qui ont été touchés de quelque façon que ce soit et a déclaré, par voie de communiqué, qu'il était profondément peiné par ce qui semble être une « tragédie sans fin qui s'est abattue sur le cœur de cette province.

« Je voudrais bien pouvoir redresser les torts causés, j'aimerais bien donner les raisons à l'origine de ce qui est arrivé, mais je ne puis point

le faire. Je suis moi-même très profondément touché par tout ça. »

Mgr MacDonald a dit qu'il visiterait toutes les paroisses directement affectées et que le diocèse de Grand Falls ferait tout en son pouvoir pour venir en aide aux victimes. Déjà, un nouveau prêtre a pris la peine de contacter les victimes à qui il prodigue des conseils avisés.

« Dans de pareilles situations, le meilleur réconfort est encore la foi », a-t-il dit.

Une enquête judiciaire a été instituée à la suite du scandale décollant d'abus dont auraient été coupables les frères administrant l'orphelinat Mount Cashel de Saint-Jean. L'enquête reprend ses audiences lundi.

Par ailleurs, une enquête menée par l'Église sur les abus commis par le clergé et instituée par l'archevêque de Saint-Jean, Mgr Alphonsus Penney, espère publier son rapport dans quelques semaines.



Nadia n'est plus ce qu'elle était

Nadia Comaneci, cette gymnaste roumaine qui avait séduit Montréal et le reste du monde en 1976, tente de « refaire son image » aux États-Unis. En compagnie de son amant Constantine Panait — qui fut la source de ses ennuis avec une certaine Amérique puritaine — elle fut invitée jeudi au populaire talk-show animé par Pat Sajak.

PHOTO AP

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Ottawa

formation, de juridiction provinciale, non seulement par le Parti québécois, mais par le gouvernement libéral du Québec. Le ministre québécois de la Main-d'œuvre, André Bourbeau, a même qualifié le projet fédéral de « cheval de Troie » qui pourrait permettre à Ottawa d'occuper le champ de la formation professionnelle, sous juridiction provinciale. On ne peut accepter cela, Ottawa devra passer sur le corps, avait alors dit le ministre du Québec. Le projet de loi C-21 a été présenté par Barbara McDougall, ministre fédérale de l'Emploi, mais a été largement défendu au Québec par le ministre d'État à l'Emploi, Monique Vézina, du noyau des nationalistes québécois au sein du cabinet Mulroney. Mme Vézina a justifié son action dans le domaine de la formation en soulignant, en décembre à Québec, qu'il s'agissait d'un domaine de juridiction partagée.

Lucien Bouchard, un autre ministre à forte tendance nationaliste du gouvernement Mulroney, se prépare à présenter un projet de loi qui vise à affirmer le leadership fédéral dans le domaine de l'environnement, un domaine de juridiction partagée. Le projet de loi sur l'évaluation des impacts environnementaux permettrait au fédéral d'examiner lui-même les grands projets publics ou privés dont certains aspects peuvent affecter la juridiction fédérale. Ottawa n'entend plus laisser aux provinces le soin de mener ces études d'impact.

En août dernier, le ministre des Finances, Michael Wilson, présentait son projet de TPS. Au Québec, ce projet, défendu particulièrement par le ministre d'État aux Finances, Gilles Loiselle, un autre ministre nationaliste du gouvernement conservateur, a été dénoncé par le gouvernement Bourassa. Le gouvernement québécois considère le projet de TPS comme une intrusion dans un domaine de compétence provinciale. Même si le Québec a été la seule province à parler d'intrusion de la part du fédéral, la TPS d'Ottawa n'en occupe pas moins un champ de taxa-

tion traditionnellement dans les mains des provinces. À cause de la TPS, les provinces voient leur marge de manoeuvre, dans le domaine de la taxation directe, diminuer au profit du fédéral.

En août, c'était au tour du premier ministre Mulroney de s'intéresser à l'éducation, un domaine de juridiction carrément provincial. Au cours d'un discours devant ses partisans, M. Mulroney annonçait même qu'il allait accorder une haute priorité aux questions de l'éducation et demandait aux premiers ministres des provinces de se pencher sur cette question lors de la conférence annuelle sur l'économie de novembre 1989. Son projet de s'intéresser activement à cette question a reçu un accueil plutôt froid de la part des provinces qui ont quand même accepté de confier aux ministres de l'Éducation le soin de poursuivre la discussion.

Ceux qui s'inquiètent de cette volonté, quand même récente, du gouvernement Mulroney d'affirmer la présence fédérale dans des sphères de compétence jusque-là occupées par les provinces, ne croient pas que les ministres québécois impliqués le fassent pour réduire le pouvoir des provinces. Dans ce deuxième mandat du gouvernement Mulroney, plusieurs ministres nationalistes estiment plutôt travailler pour le bien-être des citoyens et la consolidation d'un État moderne. Mais c'est, d'affirmer ce nationaliste conservateur québécois de longue date, ce que voulait faire, dans un certain sens, le gouvernement Trudeau de l'époque.

◆ Rivard

ministre Bourassa en 1985 a été de limiter les dépenses en fixant une norme à ne pas dépasser. L'effet de la directive a été alors de réduire les dépenses globales pour le fonctionnement des cabinets ministériels qui, à la dernière année du gouvernement péquiste, atteignaient 19,9 millions \$. L'objectif a été atteint et, cinq ans plus tard, les dépenses faites par le gouvernement libéral sont d'un peu moins de 20 millions \$, assure-t-on au Conseil du trésor.

Cette directive de M. Bourassa crée, toutefois, certains problèmes puisqu'elle ne tient pas compte de l'ampleur des responsabilités de certains ministres qui n'ont pas tous la capacité de justifier auprès du Conseil du trésor des rallonges budgétaires.

Les ministres qui obtiennent ces rallonges sont peu nombreux. Il s'agit des ministres qui sont titulaires de plusieurs portefeuilles, tel Claude Ryan. Avec trois ministères — l'Éducation, l'Enseignement supérieur et le Secrétariat aux politiques linguistiques — il a pu obtenir les budgets nécessaires pour avoir 13 attachés politiques en plus de son personnel de soutien.

Les autres ministres doivent se contenter des 460 000 \$ par année, montant qui sera bientôt indexé de 5 %. Qu'ils soient ministres seniors, titulaires d'un ministère, ou ministres juniors délégués auprès d'un ministre senior, le montant alloué est le même. La seule façon d'obtenir plus de personnel est de le moins bien payer, ce qui crée une insatisfaction chez certains attachés politiques, ou encore de recruter des conseillers peu expérimentés, ce qui crée alors parfois des difficultés de relation avec les fonctionnaires.

Règle générale, les cabinets de ces ministres comprennent entre huit et 10 personnes : un chef de cabinet, un attaché de presse, deux ou trois attachés politiques, une secrétaire à l'agenda, une secrétaire pour le ministre, une pour le chef de cabinet, une réceptionniste et généralement une ou deux personnes qui sont en poste au bureau de Montréal.

Le cabinet de M. Rivard est organisé de cette façon. Il a sept employés en poste à Québec, dont deux secrétaires, et deux secrétaires en poste à son bureau ministériel de Montréal pour un total de neuf employés. Au ministère des Affaires internationales, il n'a sous son autorité que la section chargée du dossier de la francophonie, qui compte 14 employés dont cinq secrétaires.

Comparativement, le cabinet du ministre délégué à la Voirie, Yvon Vallières, qui est responsable d'un budget de près de 1 milliard \$, comprend 11 personnes. Celui du président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, également 11 personnes dont six employés de soutien. Celui de Louise Robic, ministre délégué aux Finances, n'est que de sept personnes dont quatre sont des employés de soutien.

Le cabinet le plus nombreux est, pour des raisons évidentes, celui du premier ministre qui comprend 62 personnes au total. La masse salariale y est de 2,5 millions \$. Une très large partie de ces 62 personnes est affectée à des tâches de soutien.

◆ Parti communiste

liescu, Mazilu et Roman, grimpés sur un blindé devant le siège du CFSN, avaient fait face à une foule de plusieurs milliers de personnes, pendant que des groupes de manifestants scandaient « À bas le communisme » et réclamaient le retour de la peine de mort.

Dans l'après-midi, quelque 10 000 personnes avaient manifesté place de la Victoire pour exiger que les communistes compromissent avec l'ancien régime Ceausescu démissionnent de nouvelles instances dirigeantes du pays.

Seuls quelques soldats, chargés de la défense du siège du gouvernement, étaient présents sur la place et protégeaient les dirigeants roumains.

Cette manifestation d'opposition au CFSN constitue la première épreuve publique pour le nouveau régime roumain, près de trois semaines après la chute de la dictature.

Le nouveau numéro un roumain, M. Iliescu, a tenté de rassurer les manifestants en déclarant que « la seule tâche du CFSN est d'assurer des élections libres », et que la future loi électorale serait soumise à un débat public. Il s'est déclaré prêt à ouvrir le dialogue avec toute formation politique qui le demanderait, soulignant qu'un contact avait déjà été établi avec le Parti national paysan (opposition de droite).

Au lieu de rétablir le calme, comme l'avait fait le premier ministre Petre Roman quelques heures plus tôt, M. Iliescu s'est trouvé confronté à un regain d'agitation, alors que la plus grande confusion commençait à s'instaurer sur la place. M. Mazilu, vice-président du CFSN, a alors pris fait et cause pour les manifestants, allant jusqu'à réclamer la peine de mort pour les « terroristes », comme le demandait la foule, alors que la peine de mort a été abolie par le CFSN après l'exécution du couple Ceausescu.

M. Mazilu, qui s'est mis à scander « Liberté » en écho aux manifestants, a promis que « toutes leurs demandes seront satisfaites ». M. Mazilu a,

par ailleurs, proposé que les prochaines élections libres en Roumanie se tiennent sous le contrôle des Nations unies.

« Braves gens, écoutez, il y aura des morts ce soir, si vous n'arrêtez pas », a crié M. Roman, mettant en garde contre les risques que des « terroristes » n'utilisent cette manifestation pour créer des troubles.

Au même moment, on apprenait dans la foule qu'un homme armé avait été découvert caché dans une voiture de pompiers et avait été arrêté.

Loin de se calmer, un groupe de manifestants situés sur la droite de la place ont commencé à lancer des boules de neige sur les dirigeants roumains, qui ont dû descendre du blindé, protégés par des soldats. « L'armée avec nous », ont crié des manifestants, pendant que les soldats montés sur le blindé faisaient le « V » de la victoire et agitaient un drapeau aux couleurs nationales bleu, jaune et rouge.

Peu après, les lumières ont été éteintes sur la place et les micros coupés. 300 à 400 jeunes gens, qui brandissaient des drapeaux roumains, sont alors montés dans un camion et dans un car, en criant « Tous à la télévision ! » afin de contraindre la télévision roumaine à transmettre la manifestation. La télévision avait, en fait, retransmis en direct la quasi-totalité de la manifestation.

Selon des observateurs roumains, des partisans des nouveaux partis d'opposition au CFSN (partis paysan, libéral, démocratique) participaient à cette manifestation. Certains se sont étonnés que les dirigeants du pays aient consenti à discuter dans la rue avec des « irresponsables ». « M. Iliescu s'est discrédité », a estimé l'un d'eux.

À 21 h 15 locales, seuls quelques centaines de manifestants étaient restés place de la Victoire et discutaient entre eux. Devant le siège de la télévision, quelques centaines de manifestants scandaient « À bas la censure ! », « Télévision libre ! » et « À bas le communisme ! ». Aucun incident sérieux n'a été constaté par la suite.

◆ Grève

travaux d'entretien prioritaires visant à assurer la continuité du service chez les abonnés.

La direction d'Hydro-Québec et les représentants syndicaux discutaient encore, hier après-midi, devant le Conseil des services essentiels, de la teneur de ces travaux prioritaires.

Bien que la convention collective soit échu depuis plus d'un an et que les négociations n'avancent aucunement, le gouvernement ne peut pas vraiment intervenir. Les syndicats savent que tant qu'ils assurent les services essentiels, leur grève sera légale, empêchant ainsi le gouvernement de légiférer. M. Chabot accuse, d'ailleurs, Hydro-Québec de souhaïter que les syndicats se placent en situation d'illégalité, permettant ainsi au gouvernement de décréter les conditions de travail. « Hydro veut nous forcer à aller en grève pour que le gouvernement intervienne. Les employés d'Hydro en ont ras le bol. »

Depuis le début du conflit, les deux parties ont passé plus de temps à discuter devant le Conseil des services essentiels qu'à négocier le contenu de la convention collective. M. Chabot l'admet. « On se fait niaiser à la table de négociation. On se trouve devant un petit chef de service à la table de négociation, mais devant un vice-président quand on est devant le Conseil des services essentiels. Je me demande où sont les priorités d'Hydro et ce qu'elle souhaite vraiment. »

Dès lundi à minuit, tout le Québec sera touché par un débrayage de 24 heures. Suivront durant la semaine les régions de la Mauricie, du Saguenay, des Laurentides et de la Matapédia. Samedi, c'est la Baie-James qui sera frappée.

Les demandes des trois unités d'accréditation syndicales (FTQ) sont la réduction de la semaine de travail sans perte de salaire, de même que des augmentations de salaire de 6 %, en 1989, 1990 et 1991. Éga-

lement, les 14 000 employés veulent que soient créés 2 400 postes permanents. Finalement, ils tiennent à limiter le recours à la sous-traitance à Hydro-Québec. « La sous-traitance continue d'augmenter. Pendant ce temps, on perd une expertise au profit de l'entreprise privée », se plaint M. Chabot.

La direction d'Hydro-Québec offre des augmentations variant de 2 % à 4 %, assorties de montants forfaitaires, selon l'année et le titre d'emploi.

◆ Lituanie

affrontement. Entamons un dialogue, examinons les choses, en reconnaissant des droits égaux à chacun et le fait que le peuple lituanien doit sentir que ses racines plongent dans ce pays. C'est leur pays. Il ne saurait en être autrement », a lancé M. Gorbachev aux ouvriers d'un centre de production de téléviseurs.

Le porte-parole de Sajudis a prédit qu'on utilisera sans tarder le droit de référendum — récemment inscrit dans la constitution lituanienne — pour organiser dans la république un plébiscite sur le maintien au sein de l'URSS. Le moment choisi dépendra du Parlement lituanien, qui doit être élu le mois prochain, a-t-il ajouté.

Le projet de loi ne rassure pas davantage M. Cekuolis, rédacteur en chef d'un journal local et membre du Comité central du PC lituanien. « Ce sont de vagues promesses qui m'ont paru destinées à gagner du temps », a-t-il dit à Reuter.

« Cela ne serait intéressant que si c'était suivi de mesures concrètes, telles qu'une démission ou un retrait de troupes des États baltes », a-t-il ajouté.

À Moscou, un expert juridique du Parlement soviétique a exclu tout morcellement prochain de l'Union, en notant que la loi viserait davantage à régler les relations entre les républiques qu'à définir les conditions d'une sécession.

Le numéro un soviétique est resté invisible hier matin, quand il a rencontré pendant une heure 30 les dirigeants communistes toujours liés au Parti communiste soviétique. Cette fraction minoritaire refuse la proclamation d'indépendance à l'égard de Moscou décidée lors du congrès du Parti lituanien du 20 décembre.

Vladislav Schved, le chef de sa direction provisoire, s'est déclaré peu après « sûr de l'appui de M. Gorbachev ».

« La sécession de la Lituanie serait trop rapide et sans fondements actuellement », a-t-il encore déclaré.

Évoquant la proposition de M. Gorbachev de la veille, M. Schved a estimé que « ce projet de loi est positif ». « Si les Lituanien décident vraiment de se séparer de Moscou, ils en ont le droit, mais sur des bases légales. Ce projet de loi nous laissera le temps de réfléchir. Les gens doivent savoir ce qui les attend après », a-t-il poursuivi.

Lors de sa visite à Shauliai, une ville interdite aux étrangers, peuplée surtout par des Russes, il a, là aussi, trouvé dans un kolkhoze, les mêmes slogans indépendantistes, selon un porte-parole officiel lituanien. « Lituanie libre », « Parti communiste libre », figuraient sur des placards, mais aussi un slogan jamais vu jusque-là : « Vous n'êtes pas venu pour nous effrayer, mais pour comprendre ».

Dans l'après-midi, il a visité une usine de réparation d'avions où les ouvriers, en majorité russes, lui ont exprimé leur soutien, selon ce porte-parole.

L'annonce qu'un projet de loi allait être soumis à l'étude du Soviet suprême, le Parlement soviétique, représente un geste concret de Moscou en direction d'un règlement des pressions nationalistes dans toute l'URSS. Le sentiment qui prévaut désormais dans les milieux indépendantistes lituanien est que cette proposition aurait dû arriver il y a cinq ans, aux premiers moments de la perestroïka.

corde l'indépendance économique à 100 % et que des élections libres soient organisées en Russie », dont les députés détiennent la majorité des sièges du Congrès.

Interrogés au hasard, hier dans les rues de Vilnius, des Lituanien exprimaient plus ou moins la même défiance face à ce qu'il qualifient de « nouvelle manœuvre dilatoire qui peut repousser l'indépendance de 20, 30 ou 50 ans », selon Leonaf, un vétéran de la résistance à l'Union soviétique.

Dés son premier bain de foule devant la statue de Lénine peu après son arrivée à Vilnius jeudi, M. Gorbachev avait vainement tenté de convaincre les curieux venus voir l'initiateur de la perestroïka et s'était rapidement exposé aux remarques en lituanien et en russe parties de la foule qui lui faisaient comprendre que son discours n'était pas ce qu'ils voulaient entendre.

Pour sa part, le Soviet suprême de Lettonie, la république balte voisine, a voté hier une motion de soutien « à la marche résolue de la Lituanie vers l'indépendance », exprimant « sa solidarité avec le peuple lituanien », a annoncé Radio-Riga.

◆ Via Rail

augmenter que de peu la consommation de carburants et n'aurait qu'un impact minimal sur l'environnement.

Cette analyse, selon Me Mason, n'a pas tenu compte de l'impact des bouchons de circulation dans les grandes villes, de la nécessité de bâtir d'autres autoroutes et d'autres facteurs.

Me Greenspoon, de son côté, a demandé l'émission d'un ordonnance du tribunal pour interdire toute réduction de services à Via Rail, avant le rapport final de la Commission d'enquête sur le transport des passagers, prévu pour 1992.

L'avocat a soutenu que la diminution des services violait également la charte des droits, parce qu'elle était discriminatoire à l'égard des vieillards et des handicapés, qui éprouveront des difficultés à s'adapter à d'autres moyens de transport.

Au nom du gouvernement fédéral, Me Brian Saunders a souligné que le cabinet n'était pas tenu par la loi de procéder à des études écologiques poussées.

Il a rappelé que le gouvernement libéral a fait la même chose en 1981, réduisant 20 % des trains de Via Rail.

Me Ed Sojonyk, du ministère de la Justice, a noté, quant à lui, que la décision du gouvernement était connue depuis octobre dernier et que les opposants au projet ne pouvaient pas, aujourd'hui, invoquer l'urgence de la situation devant le tribunal.

13 janvier

par la PC et l'AP

- 1989: la chute d'une cabine d'un téléphérique en cours d'essais provoque la mort de huit techniciens en Isère, en France.
- 1988: la distribution des billets de la loterie Provinciale est suspendue à travers le pays après la découverte d'une fraude touchant les lots boni: 11 personnes sont arrêtées.
- 1984: réunis à Quito, les dirigeants de 28 pays d'Amérique latine et des Antilles demandent à leurs créanciers de rééchelonner leur dette internationale qui s'élève à 320 milliards \$.
- 1982: un avion qui décollait pendant une tempête de neige percuta un pont à Washington: 65 morts.
- 1972: le régime civil du Ghana est renversé par les militaires.
- 1965: conclusion d'un Pacte de l'automobile entre le Canada et les États-Unis.
- 1849: la Compagnie de la Baie d'Hudson loue l'île de Vancouver pour sept shillings par année.
- Il s'est né un 13 janvier: Le poète italien Pierre-Bonaventure Trapassi, dit Métastase (1698-1782); l'acteur américain Robert Stack (1919); le Canadien Alfred Fuller, qui a fondé la compagnie Fuller Brush (1885-1973).

WEEK-END

SAMEDI

Les Soirées d'Iléenne invitent les personnes seules de 30 ans et plus tous les samedis à des soupers-causeries « Parler pour Parler », à la Maison Perrault, 67 rue St-Antoine est à Montréal. Réserv. : 279-7846 du jeudi au samedi de 9 h à 17 h (Hélène Gosselin).

Forum Lutte ouvrière organise une conférence sur le thème *Solidarité avec les mineurs de Pittston*, ce soir à 19 h 30, à la Librairie Pathfinder, 6566, boul. St-Laurent. Rens. : 273-2503.

Aujourd'hui à 13 h 30, Ciné-Jeunes vous présente *V'la les Schtroumpfs*, à la Maison de la culture Mercier, 8105 Hochelaga à Montréal. 872-8754.

Le Centre Christus organise, les samedis 20 et 27 janvier de 9 h à 15 h 30, deux journées sur *Le stress et le repos en Dieu*, par M. Louis Légaré, théologien et psychothérapeute, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges, angle Côte-des-Neiges et Lacombe. Inscr. : 737-7201.

Aujourd'hui à 14 h, cinéma *Les aventures de Chartran* à la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, 465, av. Mont-Royal est. 872-2266.

Le Centre de ressourcement Laval offre un atelier sur le thème : *La Confirmation : le début d'une foi adulte*, par Alain Roy, prêtre, le jeudi 18 janvier de 19 h 30 à 22 h, au 235A, boul. des Prairies, Laval-des-Rapides. Inscr. : 668-3670.

Aujourd'hui de 15 h à 17 h, l'Institut séculier dominicain Ste-Catherine présente dans le cadre des Samedis de la Foi, la conférence-débat intitulée : *La foi oecuménique*. Benoît Lacroix, o.p. interroge le Père Emmanuel Lapierre, o.p. oecuméniste, au 2715 Chemin de la Côte Ste-Catherine à Montréal. 521-1587.

Le Centre charismatique Christ-Roi, 9430 rue Lajeunesse à Montréal, vous offre une fin de semaine sur *La puissance du nom de Jésus*, le samedi 20 janvier de 9 h à 22 h, et le dimanche 21 janvier de 9 h à 17 h. Entrée libre. 381-2196 ou 725-8167.

Albert le Grand, 2715, chemin de la Côte Ste-Catherine. 521-1587.

Jass inc. organise tous les samedis une marche de santé et d'amitié à 14 h sur le Mont-Royal. Rendez-vous à Mont-Royal et avenue du Parc à 13 h 30. Après la marche, apéro chez Decibel, 289 Mont-Royal ouest, souper, danse. 388-8727.

DIMANCHE

Aujourd'hui à 15 h, à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, angle Dorchester et Mansfield, l'archevêque de Montréal et le cardinal Paul Grégoire présidera la « Messe des Nations ». 931-7311, poste 318.

Jass inc. organise tous les dimanches un café-rencontres à 14 h au 2e étage du restaurant le Commensal, 2115 rue St-Denis à Montréal. 388-8727.

Aujourd'hui à 17 h, à l'Aréna St-Donat, 6750 de Marseille, l'équipe de hockey « Les Bons diables », composée de prêtres et de séminaristes, affrontera les Instituteurs des loisirs de St-Donat. Les profits seront versés au Service des loisirs de St-Donat de Montréal. 872-6764.

Super work-out le dimanche matin de 10 h 30 à 12 h, au Centre Immaculée-Conception, 4265 rue Papineau à Montréal. 527-1256.

Les Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes offrent une formation pour améliorer vos compétences et répondre à votre désir de vous perfectionner. Impliquez-vous au mieux être des jeunes en communiquant au 331-2599.

Ciné-Famille présente le film *Qui veut la peau de Roger Rabbit* de Robert Zemeckis, aujourd'hui à 13 h 30, au Collège Lionel-Groulx, 100, rue Duquet à Ste-Thérèse. 430-3120, poste 340.

Le Centre de ressourcement Laval vous invite à une soirée intitulée : *Je suis ministre de la communion* par Michèle Grignon, du Centre Pain & Vie, le jeudi 1er février de 19 h 30 à 21 h 30, au 235A, boul. des Prairies, Laval-des-Rapides. Inscr. : 668-3670.

Les Belles Soirées et Matinées de l'Université de Montréal vous offre une série sur l'Histoire de l'art par Monique Gauthier, du 16 janvier au 3 avril, au Pavillon 3200, rue Jean-Brillant. Rens. : 343-6090.